

6211-08-009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 29 août 2013 – 19 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, rue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 29 AOÛT 2013	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. UGO LAPOINTE	6
Mme NICOLE KIROUAC	17
Mme FRANCINE BÉLANGER.....	24
Mme MARJOLAINE BEZEAU	28
M. DENIS SIMARD	38
M. RUSSELL TREMBLAY	44
Mme CRISTELLE LEBEL	57
Mme LOUISE GAGNON.....	62
M. LAURENT FORTIER	75
M. MARIO DUFOUR.....	82
M. MATHIEU GOUPIL	89
M. CHARLES SÉGUIN	92
M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET.....	95

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

Mesdames, Messieurs, bonsoir, si vous voulez prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*.

Je vous informe dès à présent que la commission siégera demain matin à 9 h 30 au musée Shaputuan situé au 290, boulevard des Montagnais à Sept-Îles, évidemment, et que dépendamment de l'allure de la séance, il est possible que la commission continue à siéger jusqu'à environ 13 h, 13 h 30. Et il est possible, si la demande est importante, que la commission décide de siéger l'avant-midi et l'après-midi. La commission le décidera demain matin. Donc, les travaux se poursuivront là-bas demain matin dès 9 h 30.

Avant de laisser la parole aux participants qui ont déjà donné leur nom en après-midi, il y en a quand même un certain nombre, je vais demander au promoteur de nous donner les suites des demandes qui ont été formulées par la commission cet après-midi ou même hier. Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, bonsoir. Nous venons de déposer des documents en début de séance. Le premier document consiste en des correctifs au complément numéro 5 à l'étude d'impact sur l'environnement; réponse aux questions et commentaires du public, révision 2, juillet 2013. Donc, ça consiste en des ajustements de calcul sur la question 12.1, entre autres, portant sur les quantités annuelles de contaminants atmosphériques pour la 6^e et 10^e année, qui sont émises par le complexe minier Arnaud. Pour les PM_{2,5} et 2.10.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire 10?

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

PM_{2,5} et PM₁₀.

M. FRANÇOIS BIRON :

PM₅ et PM₁₀.

LE PRÉSIDENT :

PM_{2,5}?

M. FRANÇOIS BIRON :

2,5 excusez-moi, oui. Les PT et les métaux, le manganèse, le fer, l'arsenic, le chrome, baryum, aluminium... et voilà. Donc, ça concerne la question 12.1. Également, la question 12.2 n'a pas de changement. La question 12.3 aussi a subi quelques modifications avec les mêmes révisions. Et la question 12.4 également, un ajustement au niveau des calculs. Alors, le document est déposé auprès de la commission.

Pour la suite, Monsieur le président, ce sont des réponses suite aux questions en suspens du 28 août. J'apporte une précision additionnelle concernant la production de simulations supplémentaires à la demande de la commission. Donc, la demande faite, à la session du 27 août, concernant les simulations supplémentaires réalisées sur la butte-écran. Donc, les simulations seront réalisées et présenteront l'évolution progressive de la construction et de la réhabilitation du projet Mine Arnaud à partir de quatre points de vue jugés importants par les citoyens. Donc, la pointe de Uashat, de la Baie de Sept-Îles à 2,5 kilomètres de la côte, du vieux quai, de la route 138, et voici la précision apportée : les demandes faites à la session du 28 août sont :

« Pour assurer une bonne lisibilité des images, les images numériques en haute résolution seront aussi fournies sur disque. La hauteur des végétaux sera validée en fonction de leur âge et dimension lors de la plantation. Et des simulations seront produites avec couverture nivéale – ça veut dire avec couverture de neige. Donc, un délai de production de trois semaines est nécessaire. Les nouvelles simulations seront prêtes pour le 13 septembre prochain. »

Ensuite, une réponse aux questions en suspens du 28 août. La question soulevée à l'effet que les chiffres des poussières totales et poussières fines présentés par Mine Arnaud diffèrent des chiffres présentés dans les réponses aux questions du public, soit les questions 12.1 à 12.5. 12.1 à 12.5, donc c'est 12.1 à 12.4, inclusivement. Voici les chiffres, Monsieur le président, pour les scénarios sans stériles, sans transport de stériles dans les tableaux ci-dessous :

« Il est important de mentionner que les scénarios sans stériles ne sont pas effectifs toute l'année. Donc, ces quantités ne représentent pas l'annualisation des scénarios envisagés par le projet. De plus, bien que les modélisations prennent pour acquis une diminution de la machinerie

85 *pour les évaluations des scénarios sans stériles, les bilans annuels ci-dessous ne sont pas ajustés en ce sens, d'où l'équivalence entre stériles et sans stériles pour les gaz d'échappement. »*

90 Donc, dans l'année 6, dans le scénario pour les PM totales, les particules totales, les émissions annuelles totales en tonnes métriques sont de 933; et pour les particules fines 90 tonnes. Donc, 933 tonnes annuellement et 90 avec stériles dans le scénario réaliste.

95 Et si on enlève le transport de stériles, les chiffres sont les suivants : donc, pour les particules totales, on parle de 596 tonnes annuellement, et pour les particules fines 80 tonnes pour l'année 6.

100 Pour l'année 10 avec le scénario réaliste pour les particules totales, on parle de 1 102 tonnes annuellement, et les particules fines, 99. Avec le scénario sans stériles pour les particules totales, 519 tonnes et 82 tonnes pour les particules fines.

105 Une autre réponse aux questions en suspens du 28 août, en lien avec l'évaluation des risques de liquéfaction des argiles pour le ruisseau Clet. Quels sont les seuils à respecter pour le dynamitage. Alors, une précision à ce que j'ai dit un peu plus tôt cet après-midi, c'est que :

110 *« Les risques de liquéfaction des argiles marines sont associés au nombre de cycles des ondes ainsi qu'à l'effet de secousses ou de l'accélération d'un choc. Donc, afin d'assurer la sécurité des dynamitages, en termes de protection des argiles sensibles, il est nécessaire de limiter le nombre de cycles des ondes à 1 500 cycles et de limiter l'accélération d'un choc à 25 % du facteur G, soit le choc équivalent... le choc sismique déterminé par le Code national du bâtiment du Canada. Ces paramètres devront servir de seuil pour le dynamitage, et des tests de calibration devront obligatoirement être réalisés. Donc, en fonction de ces seuils de sécurité, les dynamitages seront effectués de façon contrôlée n'occasionnant aucun risque d'altération des argiles sensibles du ruisseau Clet. »*

115 Et pour compléter, encore une fois, une information complémentaire du 28 août 2013 concernant le barrage du bassin de sédimentation, nous avons produit une planche à cet effet, qui a été déposée également.

LE PRÉSIDENT :

120 Merci, Monsieur Biron. Il y avait encore, je pense à notre demande, et vous nous aviez dit que vous alliez déposer ces figures ce soir, les figures actualisées et de la projection de la demande de la roche phosphatée. Et également la figure actualisée avec les projections du prix du marché de l'apatite.

125 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Malheureusement, les figures n'ont pas été prêtes à temps pour ce soir. On va les présenter plutôt demain, à la prochaine séance.

130 **LE PRÉSIDENT :**

Idéalement, je souhaiterais que vous les déposiez demain matin. Nous allons en prendre connaissance très rapidement, parce qu'elles pourraient faire l'objet d'un certain nombre de questions.

135 **M. FRANÇOIS BIRON :**

D'accord, Monsieur le président.

140 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y aurait des questions spécifiques qui sont restées en suspens? Monsieur Duquette?

145 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Non, Monsieur le président, pas de questions en suspens.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Clements?

155 **M. DENIS CLEMENTS :**

Monsieur le président, vous nous aviez posé une question par rapport, entre autres, Madame la commissaire, par rapport... le concentrateur versus l'activité industrielle. Monsieur Tétreault, notre directeur du Service d'urbanisme est présent, je ne sais pas si vous voulez le faire intervenir immédiatement?

160 **LE PRÉSIDENT :**

Non, j'attendrais un peu, si vous permettez.

165

M. DENIS CLEMENTS :

D'accord.

170

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fréchette?

175

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Oui. En fait, je voudrais faire une rectification par rapport à ce que j'ai dit. Vous m'aviez demandé au courant de la journée, par rapport au Lac à Paul, si on avait des réserves, puis j'ai vu comme information tout à l'heure que oui, effectivement, il y a des réserves. Cependant, je veux valider de l'information et revenir à la commission avec l'information exacte au niveau de la quantité des réserves.

180

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que vous allez revenir avec ça demain?

185

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Demain matin.

190

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Monsieur Gagnon?

195

M. PHILIPPE GAGNON :

Non. Il n'y a pas de question en suspens de ma part.

200

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Julien?

205

M. MICHEL JULIEN :

La même chose, demain matin pour les taux de cancer.

LE PRÉSIDENT :

210 Très bien. Alors, j'appelle donc monsieur Ugo Lapointe. Dès que nous terminerons les appels concernant la liste de cet après-midi, j'ouvrirai le registre et dépendamment de l'heure à laquelle nous y serons, on déterminera un maximum d'intervenants. Monsieur Lapointe, bonsoir.

M. UGO LAPOINTE :

215 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir tout le monde. Donc, la première question concerne les enjeux d'encadrement du secteur minier et plus particulièrement le projet qui nous intéresse.

220 Considérant que durant les trois dernières années, quatre dernières, plutôt, je devrais dire, il y a eu trois rapports du vérificateur général qui ont critiqué, je dirais assez sévèrement l'encadrement actuel du secteur minier; considérant également qu'actuellement est à l'étude un projet de loi sur les mines, le troisième projet de loi sur les mines en quatre ans – la question s'adresse à la fois au promoteur et à la fois au ministère : est-ce que dans le cadre de l'évaluation du présent projet, on compte assujettir le projet aux normes et aux critères recommandés à la fois dans les rapports du vérificateur général, dans les trois rapports 2009, 2011, 2013, et aux exigences proposées dans le nouveau projet de loi sur les mines?

LE PRÉSIDENT :

230 Merci. Alors, je commencerai par monsieur Duquette.

M. MICHEL DUQUETTE :

235 Monsieur le président, je crois que ça serait vraiment dans le cadre du... la révision de la *Loi sur les mines* étant reliée au MRN, je vois mal à quel niveau je pourrais répondre.

LE PRÉSIDENT :

240 Je vais questionner également le MRN, mais à titre d'exemple, le promoteur, entre autres dans le cadre de son étude d'impact, a utilisé, comme il l'a souligné hier, des vibrations de 40 millimètres par seconde, alors que dans le projet de loi on parle de 12,7. Effectivement, cette observation a été rapportée. Le promoteur effectivement va utiliser le 12,7 millimètres par seconde, mais pour le ministère, quels sont les paramètres que vous allez utiliser?

M. MICHEL DUQUETTE :

250 Je vous dirais que, pour ce qui est du 12,7 ce que j'ai bien dit, c'est que d'après la directive 019 actuelle, il doit se conformer au 12,7 et non au 40.

LE PRÉSIDENT :

255 J'ai utilisé le mauvais exemple.

M. MICHEL DUQUETTE :

260 O.K. Mais je ne connais pas le contenu de ces rapports. Il faudrait en prendre connaissance...

LE PRÉSIDENT :

265 Du projet de loi?

M. MICHEL DUQUETTE :

270 Du projet de loi, peut-être, mais pas des rapports du vérificateur général. Mais la *Loi sur les mines*, lorsqu'elle sera adoptée, si elle est adoptée avant qu'on émette un décret, effectivement, il faudra que le promoteur s'y conforme.

LE PRÉSIDENT :

275 Donc, vous dites : oui, si le projet de loi est adopté avant.

M. MICHEL DUQUETTE :

280 Si ça devient une loi en force, effectivement il devra s'y conformer.

LE PRÉSIDENT :

285 Pour monsieur Biron, est-ce que le promoteur a réalisé son travail en fonction des paramètres qui se sont intégrés dans le projet de loi ou avec la loi existante?

M. UGO LAPOINTE :

L'ensemble des paramètres, si possible.

LE PRÉSIDENT :

290 L'ensemble des paramètres, Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

295 Alors, Monsieur le président, nous travaillons avec plusieurs valeurs qui sont anticipées dans le nouveau projet de loi. La norme 12,7 en est une, même si l'exemple est peut-être un peu mal choisi. Mais il y a d'autres exemples que je peux vous donner, comme par exemple la garantie de la restauration progressive va être déposée dès les trois premières années d'opération. Donc, 100 % des montants de la restauration vont être déposés, et ça, ce n'est pas encore en vigueur présentement ou le projet de loi... la loi actuelle, en fait, ne tient pas compte de cet élément-là, c'est un autre règlement qui s'applique. Mais nous avons déjà considéré dans
300 notre projet cet élément-là, ainsi que d'autres éléments, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

305 Est-ce que vous pouvez aller un peu plus loin?

M. FRANÇOIS BIRON :

310 Bien, de mémoire, je peux vous souligner, par exemple au niveau de la directive 019, les OER, par exemple, qui ne sont pas encore force de loi, souvent les gens s'appliquent sur le règlement strictement de la 019, et tendent progressivement vers les OER, les objectifs environnementaux de rejets, tandis que nous, nous avons pris l'initiative de tout de suite, de se rapprocher le plus près possible ou de faire mieux que les OER. Donc, c'est une approche encore une fois proactive, qui n'est pas exigée. Et on s'attend aussi qu'avec le nouveau projet de
315 loi, de nouvelles mesures s'appliqueront pour encadrer la directive 019.

LE PRÉSIDENT :

320 Donc, globalement, si je vous interprète bien, vous avez fonctionné en fonction de la loi existante, mais vous avez voulu aller un peu plus loin, dans le sens des nouveaux paramètres, d'un certain nombre de nouveaux paramètres qui seraient dans le projet de loi?

M. FRANÇOIS BIRON :

325 Exactement. J'ai un autre exemple également à vous présenter, celui de la restauration progressive. C'est un concept qu'on voit, je dirais, très rarement dans l'industrie. Les gens font plutôt les travaux de restauration lorsque les opérations sont terminées.

330 Dans notre cas, nous allons tout de suite investir des sommes au niveau de la restauration,
sans toucher aux sommes qui sont en garantie auprès du ministère, que nous déposerons au
cours des trois premières années d'opération, nous allons investir des sommes pour restaurer
tout de suite les secteurs que nous n'utiliserons plus. Les premiers secteurs sont ceux qui vont
avoir servi pour la construction et dont nous n'aurons plus besoin, ils vont être restaurés en
premier, et par la suite, ce sont les cellules du parc à résidus. Le parc a été fragmenté en cellules
335 au lieu d'avoir un immense parc qu'il faut restaurer à la fin des opérations.

Donc, c'est un autre exemple où Mine Arnaud a développé une stratégie proactive,
justement, innovante pour réduire les impacts environnementaux et, encore une fois, ça ne se
retrouve pas dans la législation actuelle ou peut-être dans la législation future.

340 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

345 **M. VINCENT FRÉCHETTE :**

Monsieur le président, je m'excuse. Si je peux faire une précision?

LE PRÉSIDENT :

350 Oui, oui, je vous en prie, Monsieur Fréchette.

M. VINCENT FRÉCHETTE :

355 Je voudrais faire une précision par rapport au règlement modifiant le Règlement sur les
substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure. En fait, concernant la
garantie financière pour les plans de restauration, à compter du 22 août 2013, en fait, c'est déjà
en vigueur. Je peux peut-être faire une brève description du fonctionnement du versement de la
garantie financière associée au plan de restauration?

360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien sûr, mais vous pouvez nous déposer une copie de ce document?

365 **M. VINCENT FRÉCHETTE :**

Oui, certainement.

370

LE PRÉSIDENT :

Merci.

375

M. UGO LAPOINTE :

C'est ce que j'allais préciser aussi, Monsieur le président, c'est déjà effectif, donc ce n'est pas...

380

LE PRÉSIDENT :

Merci.

385

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Puis on parle du montant anticipé des coûts totaux de la restauration dans le plan. 50 % du montant de la garantie devra être versé à l'intérieur de 90 jours suivant l'approbation du plan de restauration; un an à la première date d'anniversaire de la date d'approbation 25 % du montant de la garantie, et au deuxième anniversaire le 25 % restant. Donc, on s'assure d'aller chercher 100 % de la garantie financière à l'intérieur de deux ans suivant l'approbation du plan. C'est effectivement en vigueur.

390

LE PRÉSIDENT :

Merci pour cette précision, Monsieur Fréchette. Monsieur Lapointe?

395

M. UGO LAPOINTE :

J'aimerais profiter de l'occasion pour déposer à la commission le mémoire qu'on vient de rendre public et de déposer à la Commission parlementaire concernant l'étude actuelle du projet de loi, lequel contient un tableau, à la fin, avec une quarantaine de nouvelles mesures qui sont proposées dans le projet de loi pour mieux protéger l'environnement et les citoyens. Donc, pas seulement une ou deux, et les lacunes également qu'on y voit.

400

LE PRÉSIDENT :

405

Je n'ai pas compris la fin : « Et les lacunes...? »

M. UGO LAPOINTE :

410

Toujours les lacunes que Québec ait meilleure mine perçoit.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Très bien.

415 **M. UGO LAPOINTE :**

420 Toujours concernant les rapports du vérificateur général, c'est un peu étonnant que les gens du ministère n'en ont pas pris connaissance, ça a fait quand même les manchettes pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Le premier en 2009 était très critique, a sonné l'alarme, concernait plus spécifiquement les actions du MRN. Le deuxième, en 2011, concernait plus spécifiquement les lacunes au niveau des actions du ministère de l'Environnement au niveau des grandes industries. Et le troisième, qui date de cette année, en 2013, faisait un peu le constat que bon, malgré quatre ans qui s'est passé entre le premier et justement la vérification de l'application, il y avait 70 % des recommandations du vérificateur général qui n'avaient pas été suivies par les ministères concernés.

430 Une des principales préoccupations du vérificateur général et aussi de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, c'est les effectifs et les ressources présentes dans les ministères pour faire un travail adéquat sur le terrain, notamment au niveau des contrôles, des suivis et des mesures.

435 La question : quels sont les effectifs du ministère de l'Environnement en ressources humaines et financières, si possible, pour faire le contrôle de tous les projets miniers sur l'ensemble de la Côte-Nord – projets d'exploration, projets d'exploitation – et où peut-on trouver les mesures prises au niveau, par exemple, des poussières autour des mines à ciel ouvert existantes sur la Côte-Nord et les mesures de bruit et autres mesures?

LE PRÉSIDENT :

440 Est-ce que vous visez un ministère en particulier?

M. UGO LAPOINTE :

445 Le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

450 Très bien. Écoutez, je vais questionner monsieur Duquette. Ça me surprendrait beaucoup qu'il puisse nous fournir l'information ce soir, mais allons-y. Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

455 Monsieur le président, j'inviterais monsieur Sylvain Boulianne de la Direction régionale de la Côte-Nord à venir répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

460 Ah, bon. Très bien, merci.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Bonsoir.

465 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

470 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

C'est sûr qu'au niveau de l'argent, évidemment, je ne pourrais pas fournir l'information tout de suite, on va s'informer. Au niveau de... il y avait plusieurs questions.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant. Mais j'ai bien compris que vous parlez de l'ensemble du ministère et pas une direction régionale?

480 **M. UGO LAPOINTE :**

Je parle quels sont les effectifs, quel est le personnel, là.

LE PRÉSIDENT :

485 C'est ça, mais pour l'ensemble du ministère.

M. UGO LAPOINTE :

490 Qui fait le contrôle des projets miniers, de l'ensemble des projets miniers sur la Côte-Nord, dans la région de la Côte-Nord?

LE PRÉSIDENT :

495 Ah, pour la région de la Côte-Nord.

M. UGO LAPOINTE :

500 Oui, pour la région de la Côte-Nord.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, allons-y.

505 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Les mines existantes, les projets miniers et... qu'est-ce que vous avez mentionné tantôt?

M. UGO LAPOINTE :

510 Les projets d'exploration minière, les projets en exploitation, les sites qui sont en restauration ou inactifs, bref, combien de personnel il y a au ministère de l'Environnement pour faire cette job-là?

515 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

O.K. Bien, à la Direction régionale, si on inclut le bureau de Baie-Comeau, parce qu'évidemment, il y a une bonne partie, là, Fermont entre autres qui relève du bureau de Baie-Comeau qui a une activité minière assez importante, j'évaluerais entre 30 et 40 personnes qui travaillent au ministère. Évidemment, les gens qui sont au contrôle sont moins que ça, mais évidemment, ils consultent les analystes puis tout ça, pour comprendre le dossier puis tout ça, ça fait que moi, je les inclus là-dedans. Sauf qu'au niveau du contrôle lui-même, je les évaluerais entre 10 et 15 personnes. Puis nous sommes présentement en recrutement constant, évidemment, dû à l'augmentation des activités minières et des activités liées au Plan Nord.

525 **M. UGO LAPOINTE :**

Au niveau du contrôle, s'il vous plaît pour précision, est-ce que le chiffre qui a été mentionné d'une quinzaine de personnes...

530 **LE PRÉSIDENT :**

10 à 15 personnes.

M. UGO LAPOINTE :

535

10 à 15 personnes, est-ce que c'est pour l'ensemble des industries qui sont actives sur la Côte-Nord ou uniquement pour les mines?

LE PRÉSIDENT :

540

Très bien. Donc, je n'ai pas besoin de reprendre la question.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

545

Bien là, c'est sûr qu'il va falloir que je vérifie comment les effectifs exactement sont... parce que ce qu'il faut comprendre, puis je comprends bien la question, c'est qu'un individu, si on parle d'individu, peut contrôler un ensemble de secteurs, lorsqu'il se rend, exemple, à Fermont. En étant à Fermont, il va aller visiter la mine, mais il risque de visiter une carrière ou des projets connexes.

550

Normalement, ce qu'on fait au ministère, c'est que les individus sont quand même spécialisés dans certains domaines. Exemple, un individu, un inspecteur va être spécialisé dans le domaine industriel, pour ne pas évidemment avoir à apprendre tous les lois et règlements associés à l'ensemble des domaines, là. Ça fait que là, je vais revenir avec le chiffre exact, si monsieur veut savoir exactement combien de personnes travaillent sur les mines.

555

Je sais qu'on essaie d'attribuer chaque mine à une personne. C'est-à-dire qu'un individu va se rendre dans une inspection... parce que, en tout cas, au contrôle on fait des...

LE PRÉSIDENT :

560

Mais un individu pourrait avoir la responsabilité de plusieurs mines?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

565

Bien, normalement, on essaie qu'un individu ait une mine. Mais ça peut arriver qu'il y ait deux mines qui ont le même domaine d'activité. Exemple, le fer, un individu va faire deux mines de fer. Mais si on parle du titane au Havre-Saint-Pierre, souvent c'est la même personne qui se rend au Havre-Saint-Pierre. Évidemment, on est victime un petit peu aussi du roulement de personnel et tout ça, au ministère, puis on change les individus lorsqu'ils quittent. Mais c'est comme ça qu'on essaie de fonctionner, justement, pour essayer de spécialiser les individus au domaine d'activité, parce qu'on comprend qu'une mine c'est relativement complexe, là, les activités, ça fait qu'on fonctionne comme ça.

570

575 On a des inspections systématiques; on a des inspections qui sont non prévues, puis on a des inspections suite à des déversements ou des plaintes qui sont effectuées. Ça fait qu'on a augmenté de beaucoup le nombre d'inspections dû à la reprise des activités minières, ces dernières années.

580 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites augmenter, pourriez-vous nous donner une figure? Sur un horizon quinquennal, ça représente une augmentation de?

585 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Bien, en tout cas, je vais le demander, c'est sûr, parce que je ne peux pas vous le dire comme ça par cœur, mais je pourrais vous donner des exemples. C'est sûr qu'à Fermont, les activités étaient beaucoup moindres voilà cinq ans qu'à l'heure actuelle, là. Donc, on se rendait moins souvent à Fermont il y a cinq ans qu'aujourd'hui. Puis je pourrais même vous donner le chiffre de combien de fois ils sont allés à Fermont l'année passée ou cette année, sans problème.

590 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous allez nous déposer le reste de l'information?

595 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Oui, oui, bien, c'est le temps de m'informer auprès du chef d'équipe.

600 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci.

605 **M. UGO LAPOINTE :**

Si possible, ça serait intéressant d'avoir un tableau des effectifs selon les départements du ministère affectés à la Côte-Nord, peut-être l'ensemble des industries et l'industrie minière en particulier.

610 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Pourriez-vous nous faire un tableau synoptique?

615

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui. Bien, on a le hydrique et naturel, industriel. Agricole, évidemment sur la Côte-Nord, on n'en a pas beaucoup, puis je peux déposer ça sans problème.

620

M. UGO LAPOINTE :

625

Si je peux me permettre une précision de l'importance de la question pour nous. Est membre chez nous, le Syndicat de la fonction publique du Québec qui regroupe, notamment, les techniciens qui travaillent dans les ministères des Ressources naturelles et ministère de l'Environnement, et ils lancent un cri d'alarme face au manque d'effectifs dans les ministères, notamment à cause de la politique qu'on connaît tous depuis quelques années au Québec de remplacer seulement un employé lorsque deux partent à la retraite. Et dans un contexte de baux miniers qu'on vit depuis quelques années, même s'il y a une baisse actuellement, c'est critique. Et le vérificateur met l'emphase là-dessus dans ses rapports à trois reprises.

630

Avant de quitter, j'aimerais vous déposer... je tiens à souligner que les rapports du vérificateur, on peut vous les déposer, à moins que vous êtes en mesure d'aller les chercher?

635

LE PRÉSIDENT :

Sentez-vous très à l'aise. Si vous préférez les déposer, vous les déposez.

640

M. UGO LAPOINTE :

Oui, on va les déposer à ce moment-là. Et j'aimerais aussi, avant de quitter, déposer une lettre qui a été envoyée à une citoyenne de Sept-Îles en date de janvier 2013, du ministère de l'Environnement, et qui dit en quelque sorte, si je la résume : effectivement, si un projet minier obtient un décret et qu'ensuite il décide de changer le projet, en l'agrandissant, non, il n'y a pas d'autres évaluations environnementales et audiences publiques qui sont possibles.

645

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que c'est une lettre nominative?

650

M. UGO LAPOINTE :

C'est une lettre nominative...?

655

LE PRÉSIDENT :

Il y a un nom, une adresse?

660

M. UGO LAPOINTE :

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

665

Assurez-vous avec madame Poliquin que ça respecte les aspects de confidentialité de l'information.

M. UGO LAPOINTE :

670

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

675

Je vous en prie, merci à vous. Madame Nicole Kirouac.

Mme NICOLE KIROUAC :

680

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

685

Mme NICOLE KIROUAC :

Alors, sur le suivi également environnemental, je ne parle pas ici du comité de suivi qui n'a pas de pouvoir légal, mais vraiment au niveau du MDDEFP.

690

Alors, je sais que le ministère a le pouvoir d'arrêter un projet minier qui est en infraction concernant les normes, soit de bruit, peu importe. Alors, je voudrais savoir, de la part du ministère, combien qu'il faut d'infractions pour que le ministère fasse cesser l'opération d'une mine qui est en opération? Est-ce que c'est 50, 100, 200 infractions?

695

LE PRÉSIDENT :

700 Monsieur Duquette, si vous pouvez répondre à la question et en précisant également, est-ce qu'il s'agit juste de fréquence ou de gravité des infractions?

M. MICHEL DUQUETTE :

705 J'inviterais de nouveau monsieur Sylvain Boulianne qui s'occupe de la Direction régionale, qui représente la Direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

710 Très bien.

M. MICHEL DUQUETTE :

Donc, ça sera plutôt Michel Renaud de la Direction régionale de la Côte-Nord.

715 **M. MICHEL RENAUD :**

720 Bonsoir, Monsieur le président. Écoutez, je pense que ce n'est pas une question de nombre, c'est une question d'importance. Si c'est une infraction qui est importante, on va demander à la mine de présenter un plan le plus rapidement possible, et s'ils ne sont pas capables de le réaliser pour enrayer le problème, à ce moment-là, on pourrait demander un arrêt.

LE PRÉSIDENT :

725 Donc, vous nous dites qu'une seule infraction pourrait suffire si elle était grave?

M. MICHEL RENAUD :

730 Oui. Une seule infraction pourrait être suffisante. De mémoire, sur la Côte-Nord, je n'en ai pas vu, mais en Abitibi, j'ai entendu parler d'un cas, là. Je ne me souviens plus si c'est la mine LaRonde où est-ce qu'il y avait un effluent toxique? La mine n'a pas cessé d'opérer, mais ils ont arrêté d'émettre dans l'environnement. Donc, le barrage, la digue permettait d'accumuler pendant quatre ans, le temps qu'ils trouvent une solution permanente.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Kirouac?

Mme NICOLE KIROUAC :

740 J'allais poser la question et comme je viens du coin puis je connais LaRonde, je ne partage pas l'opinion de monsieur.

M. MICHEL RENAUD :

745 Madame, je tiens à préciser, il me semble, c'est LaRonde ou Agnico Eagle ou je ne me rappelle plus quelle compagnie, on est allé visiter ce site-là il y a quelques années.

LE PRÉSIDENT :

750 Mais de toute façon, vous avez quand même la réponse.

Mme NICOLE KIROUAC :

755 Oui. Alors, je voudrais savoir, c'est quoi un avis d'infraction important quand il y a des avis qui sont émis pour dépasser des décibels, mettons 10 de plus à répétition, ou d'émanations de gaz de dioxyde d'azote à répétition, qu'est-ce qui est grave, qui arrêterait des travaux d'opération?

LE PRÉSIDENT :

760 Très bien, Madame Kirouac. Est-ce que c'est une évaluation un peu subjective « critériée »? Autrement dit, est-ce que vous avez des critères pour déterminer la gravité ou c'est selon votre appréciation?

M. MICHEL RENAUD :

765 C'est selon mon appréciation, on n'a pas de critère pour déterminer la gravité.

LE PRÉSIDENT :

770 Est-ce que cette appréciation est validée par une équipe ou c'est une appréciation que vous pouvez mettre en application immédiatement?

M. MICHEL RENAUD :

775 C'est validé par une équipe.

LE PRÉSIDENT :

780

D'accord. Donc, il n'y a pas de critères, mais c'est une appréciation. Madame Kirouac demandait : est-ce que vous pourriez nous donner un exemple de ce qu'est une situation grave ou une infraction grave?

M. MICHEL RENAUD :

785

J'avoue, ici, sur la Côte-Nord, les mines sont quand même éloignées du grand public, là.

LE PRÉSIDENT :

790

Allez-y, prenez n'importe quel exemple, juste pour qu'on saisisse c'est quoi le concept de gravité?

M. MICHEL RENAUD :

795

Écoutez, ça a peut-être moins rapport à l'environnement, mais je sais qu'il y a une partie d'une mine qui a arrêté d'être exploitée à cause d'un mur qui était... où est-ce qu'il y avait un réseau de joints qui risquait de débouler sur les employés. Et cette section de mine là a été arrêtée. L'exploitation de ce pit-là a été arrêtée pendant quelques années, le temps qu'ils trouvent une solution pour... je pourrais vous donner cet exemple-là.

800

LE PRÉSIDENT :

805

C'est une décision qui a été prise par le ministère de l'Environnement?

M. MICHEL RENAUD :

810

Non. Ça, ça a été pris par... c'était surtout pour la sécurité des employés. Mais je n'en ai pas ici sur la Côte-Nord.

Dans le cadre des attestations d'assainissement – je ne sais pas si je peux introduire ce sujet-là –, on a des problématiques qu'on demande d'étudier, avec des points de vérification dans le temps. On s'attaque à des problèmes qui sont très, très environnementaux, et puis avec un calendrier où est-ce que la compagnie doit mettre des efforts en étude puis en développement de solutions.

815

820

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

825

M. MICHEL RENAUD :

Actuellement, on en a deux attestations de délivrées sur la Côte-Nord, et puis on suit ça, chez nous, comme ça.

830

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, Madame Kirouac, malheureusement on ne peut pas avoir d'exemples, là.

835

Mme NICOLE KIROUAC :

Je comprends. Parfait. Je pensais qu'au niveau provincial, peut-être monsieur Duquette avait la réponse, mais c'est beau. La deuxième question c'est relativement à un document qui m'apparaît être important pour l'accessibilité sociale. Étant donné que je pense qu'actuellement, et le processus du BAPE, particulièrement, qui se terminera avec la deuxième étape, je pense que c'est le moment privilégié pour les citoyens, pour se faire une opinion si un projet est acceptable ou non. Ce n'est pas après, quand la décision ou le décret est prononcé dans quelques mois.

840

845

Alors, j'ai entendu monsieur le promoteur parler cet après-midi, on a parlé d'un document, d'une analyse de risque relativement à une assurance qui, éventuellement, sera prise. Alors, si une compagnie d'assurance, Monsieur le président, a besoin d'avoir un document sur l'analyse de risque pour voir quelle couverture de police elle va donner – je pense que ça serait un document essentiel pour les citoyens de Sept-Îles qui ont à se pencher sur le projet pour voir s'ils en veulent ou non, s'il est acceptable ou non – d'avoir un document complet sur l'analyse de risque d'ici la prochaine étape des audiences au mois de septembre, qui nous permettrait en même temps de le lire, pour être capables également de se faire une idée et c'est quoi les risques.

850

855

Alors, dans ce genre de document là, je pense que normalement on retrouve : les risques, les moyens risques, les risques élevés, et on en a soulevé plusieurs. Donc, la contamination de la source, à mon avis, qui serait peut-être un des éléments majeurs. Le risque de la contamination de sources d'eau potable de Sept-Îles. Glissement de terrain, déversement, bris de digue, interruption possible de la 138 ou du chemin de fer qui aurait un impact pour la compagnie Cliff. Contamination des nappes phréatiques et de la baie, possiblement également de résidences, risques à la santé. On a entendu parler de particules tout à l'heure, alors il y a des populations plus vulnérables, des femmes enceintes, des personnes déjà qui souffrent d'asthme, peut-être

860

que si la norme est de 30, peut-être, quelqu'un qui est asthmatique, ça serait déjà dangereux pour sa santé. Également, on a entendu parler, juste avant la fin de l'ajournement, d'une présence d'uranium.

865 Alors, dans le document que le promoteur devra absolument préparer pour sa couverture d'assurance, donc son analyse de risque, que ce soit un document, Monsieur le président, qui pourrait être rendu public pour que les gens puissent mesurer eux-mêmes également les risques potentiels. Je vous remercie.

870 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Je ne sais pas, en fait, vous êtes consciente que vous n'avez pas posé de question, mais je vais quand même traduire votre requête en question.

875 **Mme NICOLE KIROUAC :**

Oui, c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

880

Je vais demander à monsieur Biron, tout d'abord : quand est-ce que l'étude d'analyse de risque sera complétée?

M. FRANÇOIS BIRON :

885

Monsieur le président, je vous indique que dans l'étude d'impact qui a été déposée le 26 mars 2012, au chapitre 15, nous avons également inclus une analyse de risque préliminaire, ainsi qu'un plan préliminaire des mesures d'urgence. Alors, la prochaine mise à jour de l'analyse de risque va se faire avec les nouvelles données de l'ingénierie de détail, et à la fin de l'exercice, soit en septembre 2014, elle sera disponible.

890

LE PRÉSIDENT :

895 Donc, ça vous donne une réponse indirectement. Les résultats de l'étude préliminaire existent déjà. Les résultats de cette étude ne seront donc pas disponibles ni pour la commission, ni pour vous comme citoyenne.

Mme NICOLE KIROUAC :

900

Avant la fin des auditions de la deuxième partie.

LE PRÉSIDENT :

Avant la fin du dépôt de notre rapport.

905

Mme NICOLE KIROUAC :

Oh, la, la. O.K. Comme on n'est pas devant un tribunal, je ne dirai pas : « Monsieur le juge, j'insiste. » Mais j'oublie ça. Est-ce qu'il est possible de faire une demande relativement aux documents qu'on nous a remis ce matin que je trouve fort intéressants?

910

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je dois appeler quelqu'un d'autre maintenant. Je pense que j'ai été tolérant.

915

Mme NICOLE KIROUAC :

Non, ce n'était pas une question, c'était juste sur le document.

920

LE PRÉSIDENT :

Un commentaire vous voulez dire? Je n'ai pas compris, une question?

Mme NICOLE KIROUAC :

925

Non, non. Je voulais savoir s'il était possible que ce document-là, que le promoteur fasse juste ajouter la ligne rouge délimitant ses titres miniers, et qu'on puisse l'obtenir, parce qu'il est excellent. Mais juste en rajoutant cet élément d'information, plus le secteur Arnaud et le secteur Ferland, mais il est déjà très bien. Merci.

930

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je pense que je pourrais faire la demande au promoteur. Est-ce que ça vous serait possible, Monsieur Biron?

935

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, Monsieur le président, c'est possible peut-être de bonifier légèrement le document, tout en précisant qu'un titre minier, Monsieur le président, ce n'est pas un bail minier qui permet l'exploitation d'une substance. Je précise encore une fois la nuance, c'est important. Le titre minier permet de faire de l'exploration seulement, mais de ne pas exploiter sans avoir au moins eu réception d'un bail minier.

940

LE PRÉSIDENT :

945 C'est ça, tout à fait. Merci, Monsieur Biron. Madame Francine Bélanger.

Mme FRANCINE BÉLANGER :

950 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

955 **Mme FRANCINE BÉLANGER :**

J'aimerais voir la carte sur les informations qu'on a eues aujourd'hui pour la visite du site, s'il vous plaît. Est-ce qu'on pourrait les montrer? La carte d'aujourd'hui?

960 **LE PRÉSIDENT :**

Laquelle exactement? Monsieur Biron, pourriez-vous la projeter au tableau?

M. FRANÇOIS BIRON :

965 Je vérifie si elle est accessible rapidement, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

970 Très bien.

M. FRANÇOIS BIRON :

975 On me dit que oui, donc elle arrive.

Mme FRANCINE BÉLANGER :

980 Le verso, s'il vous plaît. Merci. Bien, ce qu'on peut remarquer là-dessus, sur cette carte-là, c'est la ligne de transport d'Hydro-Québec qui passe près de la fosse. Est-ce qu'il y a une réglementation par rapport aux distances à respecter par rapport aux lignes d'Hydro-Québec? C'est ma première question.

LE PRÉSIDENT :

985

Je peux demander au promoteur, ensuite je validerai par le ministère de l'Environnement. Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

990

Alors, Monsieur le président, les discussions que nous avons eues et les exigences imposées par Hydro-Québec, c'est de respecter le corridor des lignes de transport. Donc, aucune exploitation ne peut être effectuée dans le corridor des lignes d'Hydro-Québec. Donc, on peut débiter l'exploitation à la limite du corridor.

995

Mme FRANCINE BÉLANGER :

1000

O.K. Mon autre question. Si, par exemple, il y a des bris au niveau de la couche de sol qui se trouve entre la ligne électrique et la zone de rabattement, s'il y a des bris de sol, soit parce que c'est du sol qui est argileux ou sablonneux, puis il y a du roc, est-ce que si ça bouge un petit peu, là, est-ce que la ligne d'Hydro-Québec pourrait couper? Puis combien ça pourrait coûter au gouvernement du Québec puis à nos factures d'électricité?

LE PRÉSIDENT :

1005

Peut-être, allons-y par étape, Monsieur Biron. Qui est responsable du déplacement de la ligne électrique?

M. FRANÇOIS BIRON :

1010

Monsieur le président, il n'y a pas de déplacement de ligne hydroélectrique. Il avait été prévu originalement dans le projet de déplacer une ligne secondaire, soit une ligne de 161 kV qui est la plus près du site. Et suite au forage de 2012, nous avons refait le calcul des ressources et des réserves, et nous nous sommes aperçus qu'il n'était plus nécessaire de déplacer la ligne. Donc, ce qui laisse quand même, je dois souligner, suffisamment d'espace pour introduire la nouvelle ligne, la ligne 4 de la Romaine qui est en construction présentement, dont vous avez vu quelques vestiges aujourd'hui. Et c'est à partir de la limite du corridor de la ligne numéro 4 sur laquelle nous ne pouvons pas excéder.

1015

1020

Donc, théoriquement, on pourrait débiter les limites de la fosse près du corridor de la ligne numéro 4, mais ce n'est pas le cas. Notre gisement ou les zones dont composent les ressources, soit le minerai qui peut être exploité économiquement, est quand même plus dégagé, un peu plus loin des lignes.

1025

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez signé une entente avec Hydro-Québec?

1030

M. FRANÇOIS BIRON :

L'entente n'est pas encore signée, parce qu'elle comprend plusieurs aspects, comprend l'alimentation, comprend divers aspects au niveau du déplacement de nos équipements sous les lignes hydroélectriques, donc ce n'est pas fait, mais c'est en négociation.

1035

LE PRÉSIDENT :

Et s'il y avait un bris de ligne, qui en serait responsable?

1040

M. FRANÇOIS BIRON :

S'il y avait un bris causé par Mine Arnaud, évidemment, nous serions 100 % responsables.

1045

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous assumeriez tous les frais?

1050

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, Monsieur le président.

1055

LE PRÉSIDENT :

Madame?

1060

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Bien, moi, je me dis : ça va coûter cher à la compagnie au niveau des assurances, tout ça. Bien, j'aimerais ça savoir le nom de la compagnie d'assurance qui va assurer tout ça?

1065

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez. Bien honnêtement, Madame, pour cette information-là, la commission n'a aucun intérêt à la demander. Je peux demander au promoteur si, lui, ça ne l'indispose pas de donner le nom, mais pour nous, ça n'a aucun intérêt. D'ailleurs, je me demande pourquoi c'est intéressant pour vous?

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont impliquées dans ça, là, il y a beaucoup de risques.

1070

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais je ne vois pas en quoi le nom de la compagnie peut être intéressant?

1075

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Bien, ça pourrait être intéressant de chercher le nom de la compagnie sur Internet. D'aller voir comment ils peuvent assurer ces gens-là, puis comment est-ce qu'ils peuvent les couvrir. Parce qu'il y a tellement de risques associés à ce projet-là que je me demande quelle compagnie d'assurance va pouvoir assurer tout ça. Il y a la ligne de chemin de fer aussi qui est à risque, il y a la route 138 qui est à risque.

1080

LE PRÉSIDENT :

Non, ça va. Ça va. Écoutez, j'ai très bien compris votre question, mais je la refile au promoteur, mais je ne l'obligerai pas à répondre s'il ne veut pas divulguer le nom de la compagnie. Monsieur Biron?

1085

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, pour le nom de la compagnie d'assurance, la compagnie n'est pas encore sélectionnée, Monsieur le président.

1090

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1095

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Bien, moi, j'ai un conseil à donner à Mine Arnaud, ça serait de montrer les lignes de rabatement à la compagnie d'assurance, puis je suis certaine qu'il n'y a aucune compagnie d'assurance qui va vouloir les assurer. Merci.

1100

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame Bélanger. Madame Marjolaine Bezeau.

1105

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Bonsoir, Monsieur le président.

1110

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

1115

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Je suis citoyenne du Canton Arnaud, mais principalement de la rue Longue-Épée. Je vais essayer de raccourcir mon préambule, mais j'ai fait quelques démarches il y a quelques années, au tout début où on a été informés du projet, auprès de la Sécurité publique. Parce qu'en marchant, en prenant ma marche, j'ai rencontré trois personnes sur la rue qui m'informaient, en leur posant la question – c'était des gens de la Sécurité publique – et j'étais curieuse de savoir leur opinion concernant la venue d'une mine dans le secteur. La réponse que j'ai obtenue m'a inquiétée parce qu'ils m'ont dit : « C'est un sérieux problème pour la rue Longue-Épée. »

1120

1125

Donc, suite à ça, j'ai commencé à faire des démarches en envoyant une lettre au nom de quelques résidents de la rue Longue-Épée pour avoir information concernant les problèmes. Cette lettre-là a été retournée à Mine Arnaud par la Sécurité publique aussi, au niveau des questions qui ont été posées lors des différentes séances qu'on a eues.

1130

Maintenant, il y a eu certaines réponses, satisfaisantes ou non, peu importe, mais dernièrement, en janvier 2013, j'ai fait des démarches pour des projets familiaux, je n'élaborerai pas, là, mais nos permis ont été refusés parce qu'on a appris qu'on était dans une zone de mouvement de masse importante.

1135

LE PRÉSIDENT :

Qui a refusé?

1140

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

La Ville. La Municipalité. Donc, j'ai voulu, quand j'en ai été informée, j'ai fait des demandes d'accès à l'information pour savoir exactement qu'est-ce qui en était. J'ai reçu des papiers, mais il fallait que je fasse aussi, pour en savoir davantage, pour avoir accès, pour en comprendre davantage, on m'a envoyée à la MRC. La MRC avait un certain document, mais il fallait que j'aie accès, demander l'accès à la CRÉ. Rendue à la CRÉ, on m'a donné plus d'informations et un certain monsieur qui m'a répondu, qui me disait : « Écoutez, il y a une étude qui existe. »

1145

1150 Parce que moi, je voulais savoir sur quoi on se base pour déclarer une zone de
mouvement de masse importante. Puis c'est tout le secteur de la rue Longue-Épée, et mon
terrain en particulier, et le mouvement de masse touche à la 138 aussi. Vous comprenez les
inquiétudes qu'on a, parce qu'on vit là, nous. On n'a pas envie de partir avec notre terrain. On a
encore envie de vivre assez longtemps.

1155 Donc, ce document-là, l'étude en question, on n'y a pas accès. J'ai fait une demande
encore. Le monsieur me disait : « Même nous, au niveau de la CRÉ Manicouagan – je crois, il dit
– on a fait des demandes d'accès à l'information pour avoir cette information-là, ils ne l'ont pas. »

LE PRÉSIDENT :

1160 Auprès de la MRC?

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1165 Non, auprès de la Sécurité publique. Alors, moi, je suis retournée à la Sécurité publique,
mais accès à l'information provinciale à Québec, et j'attends toujours une réponse actuellement.
Ça fait plusieurs années qu'on me fait tourner en rond pour avoir exactement l'information.

Maintenant, ma question pour la commission c'est, est-ce que la commission peut
demander que cette étude soit déposée au BAPE?

1170 **LE PRÉSIDENT :**

1175 Techniquement, oui. Donc, on a ce pouvoir-là bien sûr. Mais auparavant, il faudrait qu'on
soit convaincus de l'utilité. Jusqu'à maintenant, avec les informations que vous nous donnez, ce
sont des informations pour amorcer la réflexion, mais j'aimerais immédiatement poser des
questions, avec la question que vous soulevez, à la MRC. Est-ce que la MRC connaît, possède
cette évaluation, Monsieur Gagnon?

M. PHILIPPE GAGNON :

1180 Au niveau de la MRC de Sept-Rivières, depuis 2005, on a un règlement de contrôle
intérimaire concernant l'érosion des berges, puis à l'intérieur de ce règlement, il y aussi des
normes concernant certaines parties du territoire qui est à risque de mouvement de masse,
comme madame disait. Ça a été un règlement qui a été mis en force à la suite justement des
1185 données qui ont été rendues publiques par le gouvernement du Québec sur le risque d'érosion et
le risque de mouvement de masse sur la Côte-Nord.

LE PRÉSIDENT :

1190

Donc, vous avez le rapport?

M. PHILIPPE GAGNON :

1195

On a un rapport. Le rapport de la CRÉ c'est le même que la madame parle, mais je pense que la madame fait allusion aussi aux données qui ont servi justement à faire le rapport. Donc, ça, c'est un comité d'experts qui avait été mis en place en 2000 par le gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

1200

Pourriez-vous déposer le rapport?

M. PHILIPPE GAGNON :

1205

Le rapport ne nous appartient pas, il appartient à la CRÉ.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1210

Mais il est public.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous en avez une copie de ce rapport?

1215

M. PHILIPPE GAGNON :

On a une copie à la MRC, oui, mais il ne nous appartient pas. Il faut demander le rapport à la CRÉ.

1220

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Mais il est accessible sur Internet.

M. PHILIPPE GAGNON :

1225

Il est accessible via le site Internet de la CRÉ, effectivement. Mais il ne nous appartient pas.

1230

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais vous pouvez poursuivre.

1235

M. PHILIPPE GAGNON :

Donc, c'est ça, c'est un peu l'explication qui fait en sorte qu'il y a un risque de mouvement de masse dans le secteur entre autres de Longue-Épée.

1240

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que pour vous, sachant ceci et sachant que vous êtes responsables, à la MRC, du schéma d'aménagement, est-ce que cette zone résidentielle se trouve en conflit d'usages avec l'implantation d'une mine?

1245

M. PHILIPPE GAGNON :

Pas au niveau du règlement de contrôle intérimaire, non. Au niveau du secteur Longue-Épée, oui, mais le secteur de mouvement de masse ne va pas jusqu'au site minier de Mine Arnaud, là. Vous comprenez?

1250

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Écoutez, nous allons réfléchir sur le fait de demander ou pas l'information et, bien sûr, nous allons prendre une décision et nous communiquerons avec vous pour vous faire savoir quelle est la décision de la commission.

1255

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

D'accord. Je vais poursuivre avec ma deuxième question qui va aussi dans le même sens, veux, veux pas, parce que c'est le point qui nous inquiète, mon mari et moi. Il va y avoir du dynamitage et il y aura des vibrations. Il y a actuellement de l'érosion importante – d'ailleurs, demain, je me propose de vous apporter une clé USB avec des photos de la condition côtière du secteur de la rue Longue-Épée – beaucoup de décrochements de terrain qu'il y a.

1260

1265

Donc, là, on parle de rabattement, bien de diminution du débit du ruisseau R10 qui passe sur notre terrain. Il y a aussi un deuxième ruisseau qui passe, qui draine tous les fossés de la rue Longue-Épée et qui passe aussi sur notre terrain. On parle d'un parc à résidus miniers à moins, à peine à un kilomètre de chez nous, au nord. C'est un poids important sur le sol aussi. Il y a eu, il y a quelques années, des bris importants de la route 138, il y en a encore aujourd'hui.

1270

1275 Ma question par rapport à ça c'est que s'il y a un glissement de terrain, s'il y a des
déchirements importants, que ce soit en avant de nos terrains ou en arrière de nos terrains, qui et
comment sera déterminée la responsabilité de ces choses? Est-ce que ça va revenir à nous
comme citoyens ou s'il y a aura une personne... ou comment ça va se faire? Et quelle garantie on
va avoir? Est-ce que c'est juste une garantie verbale ou ça sera une garantie écrite? Parce qu'en
1280 cour, les paroles s'envolent, mais les écrits restent. Donc, ça nous prend quelque chose de
solide. On ne veut pas passer le reste de nos jours à nous défendre devant la cour pour avoir
compensation pour des choses qui pourraient arriver. En tout cas, le promoteur dit que les
risques sont minimes, par contre, un accident, on en a vu des choses qui n'étaient pas prévues,
et on ne veut pas faire partie de ces statistiques-là.

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci, Madame. Monsieur Clements, qu'est-ce qui arrive si, peu importe où la résidence
était située, qu'est-ce qui arrive s'il y a un glissement de terrain, pour commencer?

M. DENIS CLEMENTS :

1290 Honnêtement, je ne peux pas vous répondre, Monsieur, je peux juste vérifier. Il faudrait
prendre la question en délibéré, Monsieur le président, puis vous revenir.

LE PRÉSIDENT :

1295 Est-ce que votre collègue est ici ce soir?

M. DENIS CLEMENTS :

1300 Oui, c'est ça, il est ici, mais c'est ça, je vérifie avec lui s'il a un élément de réponse puis il
me dit qu'il n'en a pas.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

1305 **M. DENIS CLEMENTS :**

1310 Donc c'est pour ça que... parce que dans le fond, s'il y a un accident, exemple, quand la
route 138 a bloqué, a fermé ou n'importe quoi, là c'était, exemple, le ministère des Transports qui
était responsable. Nous, on collaborait avec eux pour assurer le plan de mesure d'urgence, pour
s'assurer que les citoyens soient en sécurité. C'est à ce niveau-là qu'on va intervenir, mais

malheureusement, au niveau des glissements des terrains, je ne peux pas vous répondre spécifiquement.

LE PRÉSIDENT :

1315

Je pense que votre collègue est en arrière de vous.

M. DENIS CLEMENTS :

1320

Donc, monsieur Denis Tétreault directeur du Service d'urbanisme.

LE PRÉSIDENT :

1325

Oui, d'accord.

M. DENIS TÉTREAULT :

1330

Écoutez, tout ce que je peux vous dire à propos de ça, je vais prendre l'exemple en cas d'érosion des berges. Lorsqu'une résidence est à risque, évidemment la Municipalité s'assure, un, de la sécurité des lieux, dans un premier temps, et des occupants. Et immédiatement, on fait appel à la Sécurité publique pour venir sécuriser puis offrir, dans le fond, toutes les aides qui sont disponibles au niveau des gouvernements, et prendre en charge, dans le fond, la situation, si elle est d'une ampleur qui circonscrit plus qu'un terrain, dans le fond. Mais c'est un partenariat qui se fait entre les ministères et la municipalité s'il y a des situations...

1335

LE PRÉSIDENT :

Et qui assume les frais?

1340

M. DENIS TÉTREAULT :

1345

Bien, écoutez, en termes d'érosion des berges, si je prends cet exemple-là, le ministère de la Sécurité publique a des programmes pour lesquels il y a des dédommagements ou il y a de l'accompagnement auprès des citoyens. Mais monsieur Clements en connaît peut-être un petit bout plus que moi sur les programmes. Mais il y a des montants qui sont établis par, je pense que c'est par décret, à ce niveau-là. Donc, en termes de mouvements de masse, c'est assurément la même chose.

LE PRÉSIDENT :

1350

Et dans le cas précis de madame Bezeau, qu'est-ce qui arriverait?

M. DENIS CLEMENTS :

1355 Dépendamment, Monsieur le président, de quelle façon le ministère de la Sécurité civile ou
publique interpréterait le dossier. Ça dépend de leur interprétation. Nous, on déclare, si on veut,
la situation, mais c'est le ministère qui prend la décision de la suite des choses par rapport,
comme monsieur Tétreault le mentionne, à un décret du gouvernement qui permet d'avoir des
1360 sous pour compenser – on s'entend bien que ce n'est pas une assurance, là – pour compenser
un peu, dédommager les résidents.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le ministère aura la responsabilité d'établir un lien de causalité?

1365 **M. DENIS CLEMENTS :**

Malheureusement, les seuls exemples qu'on a c'est des phénomènes d'érosion que j'ai en
tête. À moins que monsieur Tétreault ait d'autres exemples, mais il n'y a pas vraiment d'autres
1370 exemples similaires. C'est uniquement des phénomènes d'érosion, donc des phénomènes
naturels. Donc, qui a eu la responsabilité? Les citoyens ont eu des responsabilités, parce que
même s'il y a une compensation, ça ne permet pas d'assumer tous les frais qui sont rattachés à
ça. La Municipalité également, par rapport à ses infrastructures et... mais il n'y a pas vraiment de
dire : est-ce que le ministère va assumer tous les frais? Est-ce que la Ville va assumer tous les
1375 frais? Tout est réparti selon la cause. Pas la cause, mais la situation.

LE PRÉSIDENT :

Madame Goyer? Je reviendrai ensuite.

1380 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

La situation de terrain sensible ou de terrain susceptible de glissement a été portée à votre
attention depuis combien d'années?

1385 **M. DENIS CLEMENTS :**

Bien, ça doit relever... je n'étais pas à la Ville à ce moment-là, mais ça doit relever... Denis?

M. DENIS TÉTREULT :

1390 En fait, la confirmation, c'est ce que monsieur Gagnon disait tantôt à la MRC, donc il y a eu
le rapport d'expert qui a été déposé, suivi d'un règlement de contrôle intérimaire, et c'est à ce

moment-là qu'a été porté à la connaissance des organismes tant municipaux que régionaux, qu'il y avait des risques avérés associés à ce secteur-là.

1395

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Compte tenu que c'est des risques avérés que vous connaissez, est-ce qu'il y a des mécanismes qui ont été mis en place pour, pas prévenir les citoyens, mais mettons si l'événement est susceptible d'arriver, pour éviter que ces citoyens-là soient affectés? Je ne sais pas quel type d'événement ça peut apporter, s'il y a un glissement, est-ce que les gens peuvent partir avec le glissement? Est-ce qu'il y a un mécanisme pour prévenir les gens?

1400

M. DENIS TÉTREAU :

Bien, en fait, moi, de ce que je me souviens, en 2005 et avant, il y a eu des consultations, en fait des consultations publiques, des présentations publiques par le ministère de la Sécurité publique pour démontrer justement... bon, c'était surtout l'érosion, mais par la force des choses on a traité également des glissements ou des mouvements de masse.

1405

Également, en fait, le règlement de contrôle intérimaire est un règlement en attendant d'avoir des normes plus permanentes, si vous voulez, et une caractérisation beaucoup plus poussée de ces risques-là.

1410

Donc, en attendant, si vous voulez, c'est la technique du pinceau large. Donc, on a dit : il y a un phénomène là. Il y a une réglementation de base pour protéger et il y aura lieu, après les caractérisations et les rapports d'experts, de déterminer si les normes deviendront plus contraignantes ou moins contraignantes, normes qui seront incluses dans le schéma d'aménagement et reprises par les municipalités pour l'application sur le terrain.

1415

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

O.K. Donc, ce que j'essaie de voir dans le fond, est-ce qu'il y a quelques mécanismes, des stations, quelque chose d'observation qui permet de sonner une alarme, par exemple, si par crue exceptionnelle, pluie exceptionnelle... ça serait probablement les deux situations qui pourraient peut-être...

1425

M. DENIS CLEMENTS :

Oui. Il y a des zones d'identifiées à risque par rapport... et il y a un suivi. À quelle fréquence? Je sais que c'est au moins annuel.

1430

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1435 Mais quelle intervention en cas de situation qui pourrait amener un glissement? Je veux
dire, est-ce qu'il y a des déclencheurs? Je ne sais pas si c'est la responsabilité de la Ville ou de la
1440 MRC, mais des déclencheurs qui disent : bon, bien là, ça fait quatre jours qu'il pleut – je pense à
Saguenay par exemple – bien là, ce secteur-là est dans une situation identifiée clairement. Dans
ce cas-là, on a toute une procédure. On va avertir les gens : bien, compte tenu de ce que nous
vivons comme climat, on vous suggère d'aller quelque part ailleurs. Est-ce qu'il y a un
mécanisme?

M. DENIS CLEMENTS :

1445 Bien, lorsqu'on reçoit des avertissements, exemple, de tempête avec des vents qui sont
favorables, si on veut, ou défavorables plutôt pour favoriser l'érosion des berges...

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1450 Non, mais là, je parle de glissement de terrain. Donc, des facteurs qui pourraient amener
des glissements de terrain par des conditions particulières?

M. DENIS CLEMENTS :

1455 Bien, comme je vous mentionne, on n'a pas eu de phénomène de glissement de terrain.
Ce qu'on a eu actuellement c'est des phénomènes d'érosion des berges. Donc, le seul exemple
qu'on peut vous apporter c'est en lien avec l'érosion des berges.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

1465 Donc, si je comprends bien, ayant cette information-là du CRÉ, le rapport, vous considérez
qu'il n'y a pas lieu de changer quoi que ce soit au Plan d'urbanisme ni, pour le moment, apporter
des adaptations au schéma d'aménagement, même si ce n'est pas officiellement un changement.
1470 Vous considérez que le zonage actuel est quand même rassurant. C'est ça que je comprends?

1475

M. PHILIPPE GAGNON :

Ce que je pourrais compléter, c'est qu'il y a un règlement en force concernant l'érosion, de la MRC, appliqué par les deux villes de Sept-Îles et Port-Cartier. Donc, il y a un règlement qui est en force, qui vient dans le fond... qui vient en plus de la réglementation de zonage.

1480

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais dans ce cas-là, comment madame... En fait, qu'est-ce que madame peut faire pour s'assurer que son secteur n'est pas à risque, par rapport à sa proximité du secteur minier?

1485

M. DENIS CLEMENTS :

Bien, par rapport au secteur minier, on ne peut pas répondre. On va y aller beaucoup plus de façon générale. Tel que mentionné, il y a un suivi qui est fait au moins de façon annuelle, soit par des techniciens chez nous, au niveau de l'environnement, ou encore des gens du MSP, de la Sécurité publique. Il y a un suivi qui est fait dans les zones identifiées, si on veut, à un plus haut niveau de risque et un peu moins de risque. Ça, c'est déjà identifié. Donc, il y a un suivi qui est fait par les gens du ministère, entre autres, et les municipalités, comme je vous dis, de façon au moins annuelle.

1490

1495

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Bezeau, je ne pense pas que pour le moment on puisse aller plus loin. Par contre, je peux m'engager à ce que la commission réfléchisse sur votre question, que j'ai prise en note, pour savoir si la commission doit adresser des questions par écrit à d'autres ministères, s'il le fallait.

1500

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

D'accord. Merci beaucoup.

1505

M. DENIS CLEMENTS :

Pardon, Monsieur le président. Ce que monsieur Gagnon parlait, le Règlement de contrôle intérimaire, est-ce que c'est quelque chose que vous voulez qu'on dépose à la commission?

1510

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je pense que oui, s'il vous plaît.

1515

M. DENIS CLEMENTS :

D'accord.

1520

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Denis Simard.

M. DENIS SIMARD :

1525

Alors, bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1530

Bonsoir, Monsieur.

M. DENIS SIMARD :

1535

Mesdames les commissaires. Bon, c'est la première fois que je viens ici donner mon opinion ou poser une question. Alors, vous allez excuser un peu si je bafouille un peu. Je n'ai pas l'habitude de parler comme ça devant un micro puis devant les personnes. Ce n'est pas aussi que les commissions d'enquête, mais en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

1540

Mais nous avons quand même un visage relativement doux, non?

M. DENIS SIMARD :

1545

Oui, oui. Effectivement, ça, ça aide beaucoup. Étant donné que c'est la première fois, je peux faire peut-être un petit préambule, en remerciant la commission de venir siéger et d'écouter ce qu'on a à dire. C'est assez rare que ça arrive qu'on puisse s'exprimer sur nos inquiétudes, sur ce qu'on vit ici, parce qu'on vit quand même assez loin des centres, et puis c'est une chance pour nous de pouvoir vous le dire. Et puis je félicite votre façon de procéder avec la rigueur dans la recherche de la vérité et de l'information.

1550

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

1555

M. DENIS SIMARD :

1560 Ceci dit, je veux revenir à une question qui a été posée hier. En fait, c'est vous, Monsieur le président, qui avez reposé la question à un spécialiste. Hier, vous avez posé une question en la reformulant à l'expert, soit de Génivar ou de SNC-Lavalin, concernant les explosifs, à savoir si la dangerosité des transports, malgré la séparation des détonateurs, renforçateurs et des explosifs proprement dits avait fait l'objet d'une analyse en cas d'accident sur route.

1565 Et puis vous aviez aussi explicité la question en disant : « Par exemple, un feu ou un choc sur la route? » Et l'expert a répondu, après une certaine hésitation, qu'en effet à de hautes températures ou à des pressions, cela peut représenter un danger de déflagration. Et puis c'est comme demeuré là. Vous avez posé la question, mais le danger est toujours là.

1570 Puis moi, ma question, ce que je voudrais savoir, c'est que la seule information qu'on a c'est qu'on dit que les explosifs nous viennent de l'est. Bon, je ne sais pas où dans l'est de Sept-Îles, parce que là c'est tous des villages jusqu'à Havre-Saint-Pierre, et puis ensuite, ça va être pour aller à Mine Arnaud où, bien, il faut que ça traverse le boulevard Laure, qui est notre seule rue principale. Je ne sais pas combien d'explosifs que ça prend pour faire déplacer l'équivalent
1575 de 100 fois 1.3 million de tonnes de minerais, mais je pense que ça prend plusieurs tonnes d'explosifs qui doivent être véhiculées, transportées.

Alors, ma question c'est ceci : est-ce qu'il y a présentement des mesures qui ont été envisagées pour protéger la population à cause de ce transport-là qui, de toute évidence, si ça part de l'est vers l'ouest, bien, ça va traverser complètement la ville?
1580

LE PRÉSIDENT :

1585 Monsieur Clements? Hier, nous avons à peine amorcé le plan de mesures d'urgence entre autres. Si vous pouvez donc répondre à la question?

M. DENIS CLEMENTS :

1590 Oui. D'accord, Monsieur le président. Donc, au niveau du plan de mesures d'urgence il y a effectivement une section qui relate, si on veut, la possibilité d'avoir un accident sur des produits dangereux. Donc, dépendamment du type de produit, dépendamment à quel endroit et tout ça, on met en place notre plan de mesures d'urgence et on fait intervenir les spécialistes dans le domaine pour être capable de diminuer si on veut les impacts.
1595

LE PRÉSIDENT :

1600

Mais qu'est-ce qui arriverait dans un cas comme celui-ci? Le camion traverse Sept-Îles, il y a un accident majeur...

M. DENIS CLEMENTS :

1605

Comme ça se fait actuellement pour des produits miniers?

LE PRÉSIDENT :

1610

Comme ça se fait, oui – et qu'il y a une explosion? Quelles sont les mesures d'urgence qui sont prévues?

M. DENIS CLEMENTS :

1615

Bien, comme je vous dis, dépendamment de l'endroit, dépendamment du type de produit, la première chose qu'on fait c'est qu'on vérifie. C'est toujours la sécurité des individus qui est en priorité. Donc, on regarde la zone impactée, s'il faut avertir les gens pour les déplacer. Ça, c'est le premier élément qu'on va faire. Dans le fond, c'est plusieurs éléments en parallèle, si on veut. Comme je vous dis, faire venir les spécialistes, exemple, au niveau du ministère de l'Environnement, faire venir les spécialistes au niveau de... si c'est un produit qui peut être récupéré, faire venir les entreprises spécialisées dans ce secteur-là. C'est de mettre en place notre plan de communication pour informer les gens, s'il faut fermer des secteurs.

1620

LE PRÉSIDENT :

1625

J'imagine que vous avez un plan de mesures d'urgence rédigé?

M. DENIS CLEMENTS :

1630

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez nous le déposer?

1635

M. DENIS CLEMENTS :

On pourrait déposer certains éléments, Monsieur le président, c'est des documents très volumineux, puis il y a beaucoup d'annexes.

LE PRÉSIDENT :

1640

Faites la sélection des aspects qui peuvent être pertinents pour notre dossier.

M. DENIS CLEMENTS :

1645

D'accord. C'est bien noté. Et voulez-vous que je sois plus spécialisé, si on veut, par rapport justement à la question du monsieur?

LE PRÉSIDENT :

1650

Oui, absolument.

M. DENIS CLEMENTS :

1655

D'accord. Ça fait qu'on va vous le déposer, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur?

1660

M. DENIS SIMARD :

1665

Ma deuxième question concerne toujours les explosifs. On nous a dit que ça arrivait par l'est. Moi, je ne comprends vraiment pas. Est-ce que c'est une compagnie qui va fabriquer les explosifs sur place ou est-ce que ça arrive par voie des airs ou par bateau? Mais par l'est, je ne comprends pas.

LE PRÉSIDENT :

1670

Monsieur Biron, pourriez-vous donner la réponse, s'il vous plaît?

M. FRANÇOIS BIRON :

1675

Alors, Monsieur le président, ce que je peux répondre à ça, c'est la situation présente que je connais, c'est qu'il y a un fournisseur qui a installé son dépôt de matières premières qui servent à fabriquer l'explosif, parce que ce qu'il reçoit, ce n'est pas un explosif comme tel. C'est le produit de base servant à l'explosif. Il est localisé à l'est de la municipalité de Sept-Îles, en sortant de Sept-Îles.

1680 Les matières premières qu'il reçoit c'est via le réseau de transport ferroviaire. Donc, via le traversier-rail et, par la suite, acheminé sur le chemin de fer de la propriété Cliff et transité jusqu'à son site à l'est de la municipalité de Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

1685 Actuellement, cette entreprise fournit quelles industries?

M. FRANÇOIS BIRON :

1690 Elle fournit les exploitants miniers de la région de Labrador City et de Wabush Mines un peu plus au nord, et maintenant les nouveaux projets situés à Schefferville.

LE PRÉSIDENT :

1695 Donc, j'imagine, Monsieur Clements, vous savez où est située cette entreprise?

M. DENIS CLEMENTS :

1700 Oui. Elle est située, je pense, même pas à un kilomètre à la sortie de la municipalité. Pour ceux qui sont de Sept-Îles, c'est l'ancien CIL. Aujourd'hui, c'est Orika si je ne me trompe pas, là. C'est à la sortie de la municipalité. Ils sont adjacents aux installations de la compagnie minière IOC.

LE PRÉSIDENT :

1705 Cette entreprise, elle existe depuis quand?

M. DENIS CLEMENTS :

1710 Écoutez, au moins depuis les années 70.

LE PRÉSIDENT :

1715 À votre connaissance, est-ce qu'il y a déjà eu des accidents quelconques de transport d'explosifs?

M. DENIS CLEMENTS :

Pas à ma connaissance, mais comme je vous dis, je ne suis pas là depuis longtemps, mais à ma connaissance, il n'y en a pas eu.

1720

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron, est-ce que vous avez enquêté un peu là-dessus avant de déterminer qui vous approvisionnerait?

1725

M. FRANÇOIS BIRON :

1730

À ce stade-ci, Monsieur le président, c'est prématuré de tout de suite commencer à sélectionner le fournisseur. Par contre, ce que nous avons fait, c'est identifier les fournisseurs potentiels de la région de Sept-Îles. Orika, la compagnie qu'on vient de mentionner, en est un de ceux qu'on va solliciter avec des appels d'offres, pour nous approvisionner. Et par contre, nous allons aussi regarder avec le fournisseur sélectionné les façons de réduire les risques et d'éviter d'avoir le transport sur le boulevard Laure, entre autres. Comme ça peut arriver dans certaines occasions où la matière première, lorsque les wagons ne sont pas livrés à temps, ils peuvent faire venir le même matériel par voie terrestre, soit par camion.

1735

1740

Et j'aimerais préciser, dans l'intervention de monsieur, ce qui a été dit hier par notre spécialiste c'est qu'il y a deux produits à bord du camion. Les deux produits sont les deux produits de matière première qui, une fois combinés, forment l'explosif. Il n'y a pas, contrairement à ce qui a été mentionné, de détonateurs ou d'amorces ou de produits qui peuvent initier l'explosif à bord du camion. C'est premièrement contrôlé et c'est contre la loi de transporter les amorces avec les matériaux, même si ce n'est pas de l'explosif, qui peuvent servir à faire l'explosif. Alors, on a déjà une première défense, une première mesure de sécurité qui est très stricte, qui est suivie de près.

1745

Donc, à ce niveau-là, ce qui est possible aussi de transiter, comme le cas chez nous se ferait par camion au lieu que par chemin de fer, ce serait de transiter via le parc industriel et sortir au boulevard Vigneault, ce qui éviterait tout le centre-ville de la municipalité de Sept-Îles et par la suite prendre la 138 et se rendre à nos installations.

1750

LE PRÉSIDENT :

Voilà, ça répond à vos questions.

1755

M. DENIS SIMARD :

1760

Malgré que ce que vient de dire monsieur Biron, c'est que je me souviens bien de ce qu'a dit l'expert, c'est qu'il a dit que, quand vous avez mentionné que s'il y avait un feu à bord ou un choc, ça, ça pouvait quand même, même s'il n'y a pas de détonateurs à l'intérieur, puis même s'ils sont dans des compartiments hermétiques, ça pouvait causer une explosion. Ça, je me souviens de ça.

LE PRÉSIDENT :

Nous avons entendu la même chose.

1765

M. DENIS SIMARD :

Bon, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

1770

Merci.

M. DENIS SIMARD :

1775

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Monsieur. Monsieur Russell Tremblay.

1780

M. RUSSELL TREMBLAY :

Monsieur le président, Madame les commissaires, Russell Tremblay, je travaille pour Développement économique Sept-Îles. On a un petit peu fait la manchette hier soir.

1785

LE PRÉSIDENT :

Je ne suis pas au courant.

1790

M. RUSSELL TREMBLAY :

C'était une question de napperon qui vous a été remis avec du ketchup.

LE PRÉSIDENT :

1795

Ah! D'ailleurs, nous l'avons eu aujourd'hui encore.

M. RUSSELL TREMBLAY :

1800

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Quand nous sommes allés manger dans un autre resto. Donc, vous avez bien couvert.

1805

M. RUSSELL TREMBLAY :

Merci beaucoup. Avant de commencer mes questions, je ne sais pas s'il est coutume dans les bureaux d'audience publique sur l'environnement lorsqu'il y a des séances comme ça ici, qu'il y a des participants qui donnent d'autres documents d'information à d'autres participants. Je ne sais pas si vous l'avez reçu? Donc, j'aimerais ça vous remettre le document que certains participants se sont fait donner entre les mains pour consultation.

1810

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr, vous pouvez le déposer.

1815

M. RUSSELL TREMBLAY :

Donc, ma première question pour le promoteur, ça concerne la restauration de la mine et des parcs à résidus. On parle beaucoup, depuis que c'est commencé, les audiences, bon, bien, l'aspect touristique et tout ça. Puis nous, à Développement économique Sept-Îles, on se demandait si la restauration de la mine puis des parcs à résidus pouvait devenir un actif à la fin de la vie utile, d'un point de vue touristique, d'un point de vue sportif, d'un point de vue de plaisance. Parce que présentement, ce que le promoteur semble dire, ça va devenir un lac naturel qui va se remplir, on va revégéter. Mais au-delà de ça, est-ce qu'on pourrait peut-être utiliser le fonds de restauration pour être capable de rendre ça, bien devenir un actif pour la communauté?

1820

1825

LE PRÉSIDENT :

Utiliser le fonds de restauration?

1830

M. RUSSELL TREMBLAY :

Oui. Je donne des exemples, est-ce qu'on pourrait faire un site de plongée? Est-ce qu'on pourrait faire un sentier pédestre dans la zone de parcs à résidus? Un terrain de golf. Pour créer un outil touristique, je ne sais pas, là, est-ce que c'est quelque chose qui est possible avec le promoteur?

1835

1840

LE PRÉSIDENT :

1845 Je pense que vous soulevez une thématique que nous n'avons pas encore abordée, qui est relative à l'étape de postfermeture. Et je vais laisser à ma collègue, madame Drapeau, le soin de poser un certain nombre de questions.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1850 Merci. J'aimerais, d'entrée de jeu, que le promoteur nous explique assez rapidement la séquence de fermeture, quand va venir le temps, après les 28 ans, comment ça va se passer dans la séquence? On ferme quoi, là, on commence par quelle étape?

M. FRANÇOIS BIRON :

1855 Alors, Monsieur le président, brièvement, il y a plusieurs étapes, mais je vais les résumer. La première chose qui se produit, tout d'abord, c'est l'arrêt des opérations minières provenant de la fosse. Ça, c'est la première chose qui va se produire; lorsqu'on va atteindre le fond ou la fin du programme d'exploitation, nous arrêtons nos activités. Et à partir de ce moment-là, nous récupérons tout ce qui se trouve à l'intérieur de la fosse, soit structure d'acier ou tous les matériaux qui ont été utilisés pour l'exploitation et qui sont encore physiquement présents dans la fosse, vont être retirés, tout l'équipement est retiré. Et en cours d'opération et jusqu'à la fermeture, nous sécurisons les berges de la fosse. Donc, il va rester les secteurs qui n'auront pas été sécurisés. Ça, c'est la deuxième étape, on va sécuriser les berges.

1860 Comme je vous l'ai expliqué aussi un peu plus tôt, nous avons prévu du minerai à basse teneur qu'il est possible de traiter après la fermeture de l'exploitation minière. Donc, l'usine pourra encore opérer, soit un an ou deux ans, pour épuiser le matériel accumulé au niveau de la basse teneur.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1875 Vous parlez du concentrateur?

M. FRANÇOIS BIRON :

1880 Du concentrateur, oui. L'usine de traitement de minerais. Entretemps, les activités de restauration vont débiter en parallèle. Même si le concentrateur fonctionne, nous pouvons profiler les berges de la fosse, procéder à la végétation des secteurs, enlever les lignes d'électricité qui se dirigeaient vers la fosse et l'ennoiement va procéder à ce moment-là aussi.

1885 Donc, tous ces travaux-là se mettent en parallèle jusqu'à l'épuisement du minerai basse
teneur. Lorsque le minerai basse teneur va s'effectuer, là, à ce moment-là, il y a d'autres étapes
qui rentrent en ligne de compte. Donc, tout l'équipement non utilisé pour la restauration va être
vendu. Toutes les installations physiques vont être nettoyées, soit l'usine de traitement. L'usine de
1890 traitement va être démantelée complètement. Tous les bâtiments de service utilisés pour rendre
service à l'opération vont être démantelés, sauf les installations servant à assurer le suivi
environnemental du site, soit l'usine de traitement d'eau, le laboratoire d'analyses, certaines
1895 facilitées aussi pour les gens qui ont à assurer une continuité environnementale du site, procéder
au prélèvement d'échantillons. Maintenir certaines routes d'accès à des points d'analyse, au point
de prélèvement d'eau, et cetera. Donc, tout ça s'effectue. Et, également, la dernière cellule du
parc à résidus, une fois asséchée, va être végétalisée également, recouverte pour avoir un
couvert végétal complet et s'assurer qu'il n'y a pas d'accumulation d'eau potentielle à long terme.

1900 Alors, on va stabiliser également tous les ouvrages, s'assurer que les ouvrages n'ont pas
de problématiques soit d'érosion, de fissures. Donc, toutes ces étapes-là se font par la suite, pour
s'assurer d'une stabilité à très long terme. On parle de 100 ans au niveau des digues, au niveau
du parc à résidus, pour s'assurer qu'il n'y pas de problème, tout en faisant une revégétation des
secteurs qui ne seront plus utilisés.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1905 Donc, l'usine de traitement d'eau pourrait rester en fonction combien de temps après l'arrêt
des opérations?

M. FRANÇOIS BIRON :

1910 En fait, ce qu'il faut démontrer au ministère de l'Environnement, c'est de démontrer qu'il y a
une stabilité du site au niveau de l'émission des rejets, de façon à ne plus utiliser l'usine de
traitement pour rencontrer la norme 019 au niveau de l'effluent.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1915 Vous avez prévu combien de temps?

M. FRANÇOIS BIRON :

1920 À ce moment-ci, il est très difficile de prévoir une période de temps. Ce que nous avons
imaginé, mais c'est très préliminaire, c'est une période entre cinq et sept ans.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1925

Il y a des puits d'accumulation où il y a les postes de pompage et vous savez – vous avez un nom pour ça, là?

M. FRANÇOIS BIRON :

1930

Les piézomètres?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1935

Non, pas des piézomètres, où il y a les puisards, mais en fait, c'est des postes de pompage. Comme des bassins d'accumulation où vous avez vos postes de pompage, il me semble, non? Ça ne vous dit rien?

M. FRANÇOIS BIRON :

1940

Au niveau de la fosse?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1945

Non, pas de la fosse, au niveau des parcs.

M. FRANÇOIS BIRON :

Ah, les stations de pompage qui sont...

1950

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Oui, c'est ça.

1955

M. FRANÇOIS BIRON :

1960

Dans les canaux de dérivation, les systèmes, il faut les maintenir jusqu'à tant qu'on arrive à une stabilité du site. Donc, s'il faut pomper l'eau pour une période de cinq ans, elle va être pompée jusqu'à la période requise que le ministère va juger que le site est stable. Ce n'est pas nous qui jugeons que le site est stable. Donc, ça revient au ministère de nous confirmer, oui, avec les analyses, les évidences qu'il a observées et les prélèvements également que le ministère va venir faire sur le site vont nous confirmer une stabilité.

1965

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

O.K. J'aimerais demander au ministère de l'Environnement, le suivi peut durer combien de temps?

1970

M. MICHEL DUQUETTE :

Je demanderais à monsieur Sylvain Boulianne de la Direction régionale de peut-être venir donner un élément de réponse à ce sujet.

1975

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Ça ne sera pas très long. C'est parce que mon confrère qui s'occupe des suivis des mines, il est allé chercher ses lunettes, il ne voyait pas, là, il avait oublié ses lunettes. Il n'est pas très loin, ça fait qu'il va revenir dans quelques minutes.

1980

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Pas de problème, le temps qu'on trouve les lunettes; à qui va appartenir le site une fois que, bon, vos installations, que vous avez terminé vos opérations, les installations sont démantelées, à qui va appartenir le site?

1985

M. FRANÇOIS BIRON :

Comme le site est situé en majorité sur des terrains de la Couronne, la Couronne va reprendre ses titres. Donc, les terrains sont rétrocédés en même temps que le ministère nous donne un certificat de stabilité; à ce moment-là, on peut rétrocéder les terrains à la Couronne. Et le site, à ce moment-là, pourra être converti à un usage collectif, à un usage qui sera déterminé par la communauté. Et à ce niveau-là, nous allons impliquer également notre comité consultatif et de suivi pour nous faire des recommandations sur l'usage. Mais c'est la communauté qui va décider de l'usage final du site.

1995

LE PRÉSIDENT :

Donc, à partir de maintenant, si le projet était autorisé en 2014, vous prévoyez que ça sera en quelle année où le site sera rétrocédé au ministère des Ressources naturelles?

2000

M. FRANÇOIS BIRON :

2014, ça veut dire que la production débuterait en 2017, Monsieur le président, ajoutons 30 ans d'opération... dans les années, rapidement, là, 2055.

2005

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

On a toujours pas de lunettes? Ah, O.K.

2010

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui. Donc, ça sera plutôt monsieur Michel Renaud de la Direction régionale, et pour son bénéfice, évidemment, j'aimerais que vous puissiez lui répéter la question.

2015

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Bien sûr. On a abordé la question de la fermeture et postfermeture, et on demandait combien de temps peut durer le suivi après démantèlement, après fin des opérations et démantèlement?

2020

M. MICHEL RENAUD :

Madame, la région de la Côte-Nord est certes une région minière. Les mines existent depuis très longtemps, même depuis avant l'arrivée de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972. Et ces mines vont continuer encore à opérer pendant peut-être une vingtaine d'années. Donc, on n'a jamais pu le mettre en application. Mais effectivement, il y a des dispositions de prévues dans la directive 019. Concernant entre autres le parc à résidus, il y a un suivi qui est prévu postrestauration, tout dépendant de la caractérisation des résidus miniers. Le tableau est dans la directive, de mémoire c'est des suivis qui peuvent s'étalonner entre cinq et six ans, de mémoire, tout dépendant le type d'effluent minier et la dangerosité des résidus miniers.

2025

2030

Après ça, il y a une libération qui est faite par le MRN en collaboration avec le ministère de l'Environnement aux regards des évaluations.

2035

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

O.K. Et vous nous dites, en fait, que jusqu'à présent vous n'avez jamais eu à appliquer, puisque vous n'avez pas eu à fermer, à suivre des mines fermées?

2040

M. MICHEL RENAUD :

Il n'y a jamais eu une mine qui a fermé au Québec depuis les années 50.

2045

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2050 O.K. Monsieur le promoteur, pour le bassin d'accumulation, est-ce qu'on anticipe une accumulation de boue?

M. FRANÇOIS BIRON :

2055 Voulez-vous reformuler pour que je comprenne bien? Vous dites que dans le bassin de sédimentation?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2060 Oui, le bassin de sédimentation, est-ce que vous prévoyez une accumulation de boue qui va être générée au fur et à mesure des opérations?

M. FRANÇOIS BIRON :

2065 Oui, il va y avoir une sédimentation. Les particules lourdes qui vont se retrouver, lorsqu'on va... entre autres l'eau de pompage de la fosse va contenir une certaine quantité de particules solides et elles vont sédimenter. Et il est prévu de faire un nettoyage, je ne peux pas vous dire la fréquence, mais sur une base peut-être aux cinq ans, du bassin, de façon à conserver son volume initial, et à ce moment-là, les boues sont caractérisées et leur destination est évaluée selon le contenu des boues.

2070

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Très bien. Et pour les boues générées par la station d'épuration?

2075

M. FRANÇOIS BIRON :

Ça aussi, également, elles vont être caractérisées et leur destination sera déterminée en fonction des éléments contenus dans les boues.

2080

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2085

S'il vous plaît. Vous avez indiqué dans l'étude d'impact que le plan de restauration sera élaboré en 2013. Est-ce qu'il est prêt?

M. FRANÇOIS BIRON :

2090 Monsieur le président, nous avons inclus dans notre étude d'impact un plan préliminaire de
restauration. Nous allons, lors de l'étude d'ingénierie, puisqu'il y a eu une période qui a été plus
longue que prévue, que ce que nous avons anticipé suite au processus environnemental, donc le
plan de restauration va être revu pour également septembre 2014 lors de l'étude d'ingénierie de
détail.

2095

LE PRÉSIDENT :

Et pour revenir finalement à la question de monsieur, on va...

2100

M. RUSSELL TREMBLAY :

Je me sentais inutile.

2105

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, nous attendons patiemment qu'un intervenant puisse arriver avec une question
qui nous ouvre une porte pour ne pas paraître des intrus.

2110

M. RUSSELL TREMBLAY :

Ça m'a fait plaisir.

2115

LE PRÉSIDENT :

Mais on ne vous a pas oublié. Donc, monsieur demande si un fonds de Mine Arnaud
pourrait être réservé pour permettre à la Chambre de commerce...

2120

M. RUSSELL TREMBLAY :

Bien, en fait, c'est le fonds qui est réservé pour la restauration du site, est-ce qu'on va
pouvoir l'utiliser pour transformer les impacts qui va rester de la mine en actifs pour la ville, soit
d'un point de vue touristique ou tout dépendant comment on peut faire?

2125

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette, qui est gestionnaire du fonds de restauration?

M. MICHEL DUQUETTE :

2130

C'est sous la gestion du MRN. J'aimerais porter à votre attention, on aurait peut-être une petite rectification de la part de monsieur Michel Renaud, à apporter sur la restauration.

M. MICHEL RENAUD :

2135

Sur la question des mines fermées au Québec, ce n'est pas vrai, je parlais plutôt de la Côte-Nord. Et encore là, il y a une rectification, il y a eu quand même les pits de Schefferville et Gagnonville qui ont été fermés, mais c'est avant les nouvelles dispositions de la directive 019. Ils ont été fermés à l'époque avec la réglementation de l'époque, et je n'étais pas là.

2140

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

À votre connaissance, est-ce qu'on a déjà constaté des résurgences, des problématiques qui sont survenues après cinq ou dix ans?

2145

M. MICHEL RENAUD :

Oui, dans le sens que quand Gagnonville notamment a été fermée, les dispositions réglementaires n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, il n'y a pas eu entre autres de revégétation des parcs à résidus.

2150

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

O.K. Merci.

2155

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fréchette, donc c'est votre ministère qui est gestionnaire du fonds de restauration. Est-ce que vous pourriez aider à...

2160

M. RUSSELL TREMBLAY :

Impliquer la communauté dans la restauration pour que ça devienne...

2165

LE PRÉSIDENT :

Mais pas seulement la restauration. Vous n'avez pas seulement évoqué la restauration, c'est la mise en valeur.

2170

M. RUSSELL TREMBLAY :

C'est ça, oui.

2175

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça pourrait être utilisé à cette fin-là?

2180

M. VINCENT FRÉCHETTE :

En fait, c'est une question intéressante. Cependant, il faut se rappeler que j'ai mentionné tout à l'heure que le montant de la garantie était associé aux travaux inclus dans le plan de restauration. Donc, c'est une estimation des travaux qui sont présentés dans le plan de restauration qui sont associés à la garantie. Donc, j'ai de la misère à croire que, mais je peux quand même faire la vérification. Il n'y a pas de problème.

2185

LE PRÉSIDENT :

En cas de surplus?

2190

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Bien, c'est ça, en cas de surplus, oui, aussi.

2195

LE PRÉSIDENT :

Madame Goyer.

2200

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Pas tout de suite, ça va aller.

2205

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça répond?

2210

M. RUSSELL TREMBLAY :

Oui. Donc, ma deuxième question. Le promoteur a dit qu'il voulait arriver à une entente de type ERA avec les autochtones, donc une entente sur les répercussions et les avantages. Ma question : on a vu au cours de la semaine passée qu'Aluminium Allouette a investi 10 M\$ dans

2215 un pavillon universitaire grâce aux mégawatts qu'ils ont reçus d'Hydro-Québec, de l'état du Québec, pour leur éventuelle phase 3. Ma question c'est de savoir, est-ce que le promoteur a prévu une entente du type ERA avec la communauté de Sept-Îles ou une entente pour un projet structurant pour compenser les impacts qui pourraient être négatifs, qui pourraient arriver dans la communauté? Parce que toute forme de développement, il y a toujours des impacts et quand on donne une compensation, bien souvent ça aide à faire passer la pilule.

LE PRÉSIDENT :

2220 Oui. Monsieur Biron, vous pouvez répondre à la question et éventuellement évoquer s'il y a des redevances ou pas?

M. FRANÇOIS BIRON :

2225 Alors, Monsieur le président, la dernière partie de votre question, les redevances pour les municipalités ou les redevances au gouvernement du Québec?

LE PRÉSIDENT :

2230 Non, non, pas pour le gouvernement, pour le gouvernement c'est bien décrit, les droits, et cetera, là, mais les redevances pour la municipalité.

M. FRANÇOIS BIRON :

2235 O.K. Pour la communauté.

LE PRÉSIDENT :

2240 Pour la communauté.

M. FRANÇOIS BIRON :

2245 Pour la communauté, d'accord. Alors, d'une part, les fonds de restauration sont utilisés pour la restauration; c'est bien encadré par la loi. Et le gestionnaire des fonds placés en fidéicommiss, c'est le ministère des Ressources naturelles. Donc, ils doivent être utilisés pour les fins de restauration.

2250 Cependant, il est possible, lorsque la finalité du site va être déterminée par la communauté, tout en faisant la restauration, de préparer certaines infrastructures ou certaines activités qui vont servir à l'usage ultime du site. Donc, il y a une complémentarité, toujours avec l'aval du ministère des Ressources naturelles, d'arriver à cette fin.

Par la suite, j'ai mentionné aussi que Mine Arnaud va participer à un fonds de diversification économique, le COMAX, et c'est une autre ressource qui pourrait être utilisée pour des fins d'utilisation du site à ce niveau-là.

2255

Pour ce qui est de la communauté innue, oui, nous avons indiqué que nous désirons avoir une entente de répercussions/avantages avec la communauté. Donc, ça, c'est un aspect. Et l'autre aspect, pour la communauté non autochtone, il y a déjà un encadrement qui est prévu, Monsieur le président, qui s'appelle les taxes municipales. Alors, nous avons une contribution importante à la communauté de la municipalité de Sept-Îles à ce niveau-là, et je crois que la communauté, via la municipalité, pourra déterminer l'usage de ces fonds, soit les redistribuer pour des projets communautaires ou quoi que ce soit.

2260

Donc, nous contribuons à la communauté de deux façons : via notre régime de taxes qui est déjà encadré et aussi par les fonds de diversification économique. Et en plus, nous élaborons un programme d'encouragement ou d'aide aux comités sociaux, aux organismes bénévoles de la région. Donc, des dons corporatifs pourront être aussi obtenus.

2265

LE PRÉSIDENT :

2270

Est-ce que des organismes ont été ciblés ou pas encore?

M. FRANÇOIS BIRON :

2275

Il est un peu tôt, Monsieur le président, mais c'est dans nos objectifs.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le montant a été établi?

2280

M. FRANÇOIS BIRON :

Il y a des enveloppes qui sont en négociation avec nos actionnaires à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

2285

Voilà, ça répond?

M. RUSSELL TREMBLAY :

2290

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2295 Merci à vous. Nous prenons une dernière personne avant la pause. Madame Christelle Lebel.

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2300 Bonjour, Monsieur le président, bonjour les commissaires. Monsieur Biron a dit aux gens du Canton Arnaud que l'eau à la sortie de l'usine allait être assez bonne, de bonne qualité pour être bue. Quels procédés vont être utilisés dans l'usine d'eau pour qu'elle soit de si bonne qualité?

2305 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

2310 Alors, on a couvert brièvement, un petit peu, dans les séances précédentes, les technologies utilisées dans l'usine de traitement. Donc, il va y avoir un premier traitement primaire. Je ne suis pas expert justement en traitement d'eau. Je pourrai faire appel à notre expert, si vous voulez plus d'information, mais brièvement je vous résume, un traitement primaire, et par la suite un traitement qui peut utiliser la nanofiltration. Donc, c'est ce qui est envisagé
2315 présentement, compte tenu des caractéristiques et des paramètres que nous voulons obtenir au niveau de la qualité de l'eau. Ce sont les deux possibilités présentement. Et nous allons, lors de l'étude d'ingénierie, pousser notre analyse justement pour avoir exactement le profil de l'usine de traitement d'eau, pour répondre à l'ensemble des critères de la directive 019, et l'atteinte des
2320 objectifs environnementaux de rejets.

LE PRÉSIDENT :

 Mais ce respect des objectifs n'a rien à voir avec l'eau potable?

2325

M. FRANÇOIS BIRON :

 En fait, l'eau potable que nous allons utiliser ne peut pas venir de deux sources.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

 Non, non, non. Non, non. Je reviens à la question de madame. Madame indique que – le promoteur vous aurait informée que l'eau qui serait traitée sur le site serait potable?

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2335

Oui, bien, pas à moi personnellement, mais les gens du Canton Arnaud lors d'une rencontre qu'il y avait eue jadis.

LE PRÉSIDENT :

2340

Est-ce que vous avez été bien interprété?

M. FRANÇOIS BIRON :

2345

En fait, disons qu'il y a une nuance à apporter au niveau de la qualité de l'eau. La qualité de l'eau qui va sortir de l'usine de traitement après les deux phases de traitement serait pratiquement de qualité potable. Il manquerait tout simplement le traitement au coliforme pour qu'elle soit rendue potable.

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2350

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2355

Juste une instant. Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2360

Juste une précision. Vous faites référence à un traitement primaire, est-ce que c'est toujours, on parle du physicochimique ou...?

M. FRANÇOIS BIRON :

2365

Oui, c'est bien ça, le physicochimique.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Merci.

2370

LE PRÉSIDENT :

Madame?

2375

Mme CHRISTELLE LEBEL :

Est-ce que la nanofiltration c'est ce qui est utilisé à l'usine d'eau potable pour traiter l'eau?

2380

LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Clements?

M. DENIS CLEMENTS :

2385

Je ne pourrais pas... je vais essayer de trouver la réponse, Monsieur le président, je n'ai pas cette donnée technique là en main. Je vais vous revenir.

LE PRÉSIDENT :

2390

Vous nous répondrez demain?

M. DENIS CLEMENTS :

2395

Peut-être même après la pause. Je vais essayer de trouver la réponse le plus rapidement possible.

LE PRÉSIDENT :

2400

Très bien.

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2405

O.K. D'accord. Puis ma deuxième question. Monsieur Biron a également mentionné qu'il y aurait des stations d'échantillonnage d'air qui seraient installées lorsque le projet serait démarré, afin d'avoir un suivi sur la qualité de l'air. J'aimerais savoir où ces stations seront installées, puis quels paramètres seront mesurés?

LE PRÉSIDENT :

2410

Très bien. Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

2415

Alors, les deux stations, l'emplacement définitif n'est pas encore établi. Il va être établi lorsque l'ingénierie de détail sera réalisée, de concert également avec le ministère de

l'Environnement. Et les deux stations d'échantillonnage d'air vont être similaires à celles qui ont été utilisées à l'été 2011 pour caractériser le milieu ambiant du Canton Arnaud. Donc, on parle des particules totales, particules fines, des métaux.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Des hydrocarbures?

2425 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Je pourrais vérifier, mais nous avons déjà soumis la liste.

LE PRÉSIDENT :

2430 Oui, si vous voulez vérifier, puis nous indiquer, même si le choix définitif précis n'a pas encore été pris par Mine Arnaud, mais ces stations d'échantillonnage seraient localisées dans quel secteur?

2435 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Du côté sud, Monsieur le président, du côté où on retrouve les résidences le long de la route 138.

2440 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à Canton Arnaud?

M. FRANÇOIS BIRON :

2445 Oui, dans le Canton Arnaud, mais à la limite de propriété de Mine Arnaud.

LE PRÉSIDENT :

2450 D'accord. Donc, vous pourriez revenir après la pause avec les informations relatives aux paramètres qui seront échantillonnés?

M. FRANÇOIS BIRON :

2455 Oui, je vais vérifier avec notre expert à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, Madame Lebel, ça va?

2460

Mme CHRISTELLE LEBEL :

Oui, merci.

2465

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Donc, nous prenons une pause et nous reviendrons dans 15 minutes. Nous allons prendre six personnes au registre pour pouvoir finir la soirée à une heure relativement raisonnable. Merci.

2470

PAUSE

2475

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs, si vous voulez prendre place nous allons poursuivre. Alors, madame Louise Gagnon.

2480

Monsieur Clements, est-ce que vous avez la réponse? Donc, l'usine de traitement de l'eau, est-ce qu'elle utilise le nanofiltre?

M. DENIS CLEMENTS :

2485

Écoutez, le type de traitement, la technologie qu'on utilise, c'est ce qu'on appelle la filière conventionnelle. Donc, c'est un type décantation/filtration. La filtration se fait par du sable anthracite et la décantation par le système Actiflo.

LE PRÉSIDENT :

2490

Merci. Monsieur Biron, est-ce que vous avez la liste des paramètres qui seront échantillonnés dans le cadre du suivi? Les paramètres concernant la qualité de l'air?

M. FRANÇOIS BIRON :

2495

Donc, pour les stations d'échantillonnage, Monsieur le président, qui vont être installées, il va y avoir deux stations qui vont mesurer chacune les particules totales, soit les PM totales et les

2500 PM_{2.5}. Il va y avoir un système qui va nous donner une valeur journalière et également un autre système qui va mesurer les mêmes paramètres, mais en continu. Ainsi que nous serons en mesure, par la suite, d'échantillonner les pastilles pour connaître les métaux contenus dans les...

LE PRÉSIDENT :

2505 Vous voulez dire les filtres? Vous allez analyser les filtres pour déterminer les concentrations de métaux?

M. FRANÇOIS BIRON :

2510 On va analyser les?

LE PRÉSIDENT :

Les filtres?

2515 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Les filtres, oui. J'avais mal saisi, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2520 D'accord.

M. FRANÇOIS BIRON :

2525 Donc, oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2530 Merci. Madame Gagon.

Mme LOUISE GAGNON :

2535 Il y a eu une question sur l'uranium avant le souper provenant d'un document qui avait été déposé par le promoteur. Moi, j'aimerais savoir, il va y avoir le rejet, d'après ce document-là, de 43 tonnes de solides annuellement dans la Baie de Sept-Îles. C'est la quantité, d'après les OER, ça, ça ne devrait pas trop changer, puis le phosphore non plus. Donc, 213 kilos de phosphore par année, ce n'est pas négligeable à mon idée. Mais je sais que ça, c'est les OER. Ce que j'aimerais

savoir c'est qu'elle est la concentration attendue à l'effluent? Qu'est-ce que le promoteur s'attend que ça va donner à l'effluent?

2540

LE PRÉSIDENT :

Pour quel paramètre?

2545

Mme LOUISE GAGNON :

Bien, entre autres, l'arsenic, le chrome, le cobalt, le cuivre, le fer, le manganèse, le nickel, le sélénium et l'uranium.

2550

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez ce genre de donnée, Monsieur Biron?

2555

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, je vais transférer la question à notre expert, monsieur Bernard Massicotte.

2560

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2565

M. BERNARD MASSICOTTE :

Oui, Monsieur le président. Alors, madame demande les concentrations attendues à l'effluent. Les concentrations attendues à l'effluent vont tendre vers les OER. Donc, les OER, les objectifs environnementaux de rejets qui ont été développés par le ministère de l'Environnement, spécifiquement pour le projet Arnaud, et qui sont basés sur les critères pour la protection...

2570

LE PRÉSIDENT :

2575

Non, non. On connaît très bien les OER. Mais est-ce que vous pourriez nous dire quels sont, dans un tableau comparatif à tout le moins, les OER, et quelles sont les concentrations attendues. Je veux bien que vous nous disiez que ça va tendre vers les OER, mais quelles sont ces valeurs? C'est ça que madame demande.

M. BERNARD MASSICOTTE :

2580

Bien, précisément... en fait, ça, c'est au niveau de l'ingénierie détaillée qu'on va connaître précisément quelles seront ces concentrations-là.

LE PRÉSIDENT :

2585

Mais comment vous pouvez nous indiquer que ça va tendre vers les OER?

M. BERNARD MASSICOTTE :

2590

La façon qu'on peut vous l'indiquer, c'est que d'après les charges qui sont attendues à l'effluent, qui sont basées sur les concentrations qui ont été mesurées dans les essais de surnageant, n'est-ce pas, qui sont présentés dans l'étude d'impact. On a consulté des spécialistes en traitement des eaux qui nous disent que c'est possible et relativement facile d'atteindre les concentrations OER en se basant sur ces concentrations-là qui ont été mesurées dans le surnageant.

2595

LE PRÉSIDENT :

Donc, actuellement vous n'avez pas l'information?

2600

M. BERNARD MASSICOTTE :

Non.

2605

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

2610

C'est parce que je trouve ça inquiétant, les quantités qui sont données, mais je vais vous laisser prendre le temps de... mon autre question concerne toujours le ruisseau Clet, le bassin de polissage, là, j'en fais une fixation. Je lisais que les digues en haut du bassin de polissage, la récurrence, c'est un dans 1 000 ans. Les fameuses digues – je ne sais pas si on pourrait voir les cellules 1 et 2, là? Parce que ça va aider à comprendre où je veux en venir, là.

2615

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron, est-ce que vous pourriez projeter la figure des cellules 1 et 2?

2620

Mme LOUISE GAGNON :

1 et 2 et même les autres, là.

2625

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. Je vais vous présenter la figure globale qui représente l'ensemble des cellules du parc à résidus.

2630

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

2635

Mme LOUISE GAGNON :

Bon, ma question c'est, bon, la 138 on s'entend, c'est une route nationale. D'après ce que j'ai vérifié au ministère des Transports, c'est une route nationale. Dans ce cas-là, ce que j'ai lu dans la *Loi sur la sécurité des barrages* – vous voyez, j'ai des lectures de chevet variées – ça dit que la récurrence c'est un dans 10 000 ans, ce n'est pas un dans 1 000 ans. Puis une correspondance que monsieur Duquette m'a fait parvenir, il y a deux barrages; il y a deux barrages au sens de la sécurité des barrages : il y a le barrage de la digue du bassin de polissage, mais la digue de déviation serait aussi considérée comme un barrage.

2640

2645

Ça fait que là, je me dis, la cellule numéro 2, en fait, qui est juste en haut du bassin de polissage, la digue du bassin, elle est de un dans 1 000 ans. Mais je comprends qu'il faut que les deux autres digues soient de un dans 10 000 ans. Je voudrais me faire valider ça avant de continuer mon raisonnement, si c'est exact.

2650

LE PRÉSIDENT :

Je pense que je demanderai au ministère de l'Environnement, Monsieur Duquette, ce qu'il en est?

2655

M. MICHEL DUQUETTE :

Monsieur le président, je n'ai pas la réponse sur la récurrence de crue qui est utilisée dans le cas de la *Loi sur la sécurité des barrages*. J'ai la donnée concernant la directive 019 qui couvre les digues à l'intérieur du site minier, qui est effectivement de un en 1 000 ans. Mais pour ce qui est de la *Loi sur la sécurité des barrages*, je pourrais vous revenir avec une réponse demain, pour confirmer ladite valeur.

2660

LE PRÉSIDENT :

D'accord, nous attendrons demain.

2665 **Mme LOUISE GAGNON :**

C'est parce que je suppose que ça va changer la conception du barrage?

LE PRÉSIDENT :

2670

Bien, on verra la réponse.

Mme LOUISE GAGNON :

2675

Oui, c'est ça. Parce qu'un/1 000 ans ou un/10 000 ans.

LE PRÉSIDENT :

2680

On pourra poser d'autres questions, éventuellement.

Mme LOUISE GAGNON :

Ah, je vais pouvoir poser d'autres questions?

2685

LE PRÉSIDENT :

Bien, si vous êtes présente demain.

Mme LOUISE GAGNON :

2690

Oui. Oui, oui, oui, c'est sûr. C'est que la cellule sur la carte...

LE PRÉSIDENT :

2695

Nous pourrions retarder l'avion pour vous.

Mme LOUISE GAGNON :

2700

C'est sur la carte 5.2.1, la fameuse cellule numéro 2. Elle est supposée se remplir dans les mois 28 à 53, la cellule qui est juste en haut du bassin de polissage. Par contre, sur la figure 5.2.1 et suivantes, la cellule numéro 2 est encore active même à l'année 20. Ça fait que là, je me

2705 demande... puis ils disent qu'ils vont pomper de l'eau dans la cellule numéro 2 – c'est la question QC-22 complément numéro 8 – ils disent qu'ils vont pomper de l'eau dans la cellule numéro 2 du parc à résidus, puis par la suite à l'usine de traitement. Ça fait que cette cellule-là, je me demande, est-ce que c'est un réservoir d'accumulation d'eau ou c'est une cellule du parc à résidus? Parce qu'en fait, elle n'est même pas végétalisée rendue à l'année 20, ça arrête là, elle n'est même pas végétalisée.

2710 Ça fait que je ne sais pas trop à quoi elle sert, cette cellule-là. Puis si jamais c'est une cellule dans laquelle il n'y a pas de résidus, bien, où ils mettent les résidus qu'ils sont censés mettre dans les mois 28 à 53?

LE PRÉSIDENT :

2715 Merci, Madame. Monsieur Biron, pourriez-vous clarifier?

M. FRANÇOIS BIRON :

2720 Alors, Monsieur le président, la cellule numéro 2 c'est une cellule qui est dédiée à recevoir les résidus. Donc, elle va être en service pour les mois que vous avez mentionnés, que vous avez lus dans le rapport. Et je m'explique mal la confusion qu'il peut s'en dégager, puisque c'est une cellule que nous avons indiquée dans nos simulations de restauration. On voit qu'à l'année 20, elle est déjà recouverte de végétation.

2725 **Mme LOUISE GAGNON :**

Non, pas dans les figures que j'ai, moi, et ce que j'ai cité.

LE PRÉSIDENT :

2730 Pourriez-vous nous indiquer?

Mme LOUISE GAGNON :

2735 C'est la carte 5.2.1 et suivantes dans l'étude d'impact elle-même.

LE PRÉSIDENT :

2740 Est-ce qu'il y a une annexe?

Mme LOUISE GAGNON :

2745

Non, c'est l'étude elle-même, chapitre 5.

M. FRANÇOIS BIRON :

2750

Bon, je vais avoir la figure à l'instant. Écoutez, ce que je peux vous dire c'est que c'est une cellule qui est dédiée à 100 % pour le confinement des résidus miniers et son cycle de vie se termine vers le mois 53. Donc, un peu moins de cinq ans d'opération, après l'opération, le début des opérations. Et c'est une cellule qui va être restaurée. Elle ne sera pas utilisée pour l'accumulation d'eau. Le seul endroit où on accumule de l'eau c'est le bassin de sédimentation.

2755

Mme LOUISE GAGNON :

C'est parce que je trouvais ça pratique de mettre de l'eau là, moi, je trouvais que c'était juste en haut de l'autre. Je me suis dit : ah! Puis c'est ce que vous avez répondu aux experts provinciaux aussi, complément numéro 8.

2760

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, merci de m'adresser la parole.

2765

Mme LOUISE GAGNON :

Oui, excusez.

2770

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, je vais inviter madame Gagnon à venir faire une session de travail avec moi pour m'assurer que je ne manquerai pas d'eau, vu que c'est une préoccupation qu'elle m'a exprimée.

2775

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez mettre la figure au tableau?

2780

M. FRANÇOIS BIRON :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2785

Si vous voulez projeter la figure au tableau?

M. FRANÇOIS BIRON :

2790

Oui, Monsieur le président, on va y arriver.

LE PRÉSIDENT :

2795

S'il vous plaît. Madame Gagnon, ce que je vais faire, je pense que je vais laisser le temps à l'équipe du promoteur d'aller retrouver cette figure et je vous reviendrai dans quelques minutes, mais je vais appeler une autre personne. Ah! Bon, voilà.

Mme LOUISE GAGNON :

2800

On voit mieux dans la version papier, mais on voit que la cellule numéro 2 est...

M. FRANÇOIS BIRON :

2805

Donc, vous parlez ici de cette cellule-là, ici?

Mme LOUISE GAGNON :

Oui, c'est ça.

2810

M. FRANÇOIS BIRON :

On la voit ici.

Mme LOUISE GAGNON :

2815

On est à l'an 20, oui.

M. FRANÇOIS BIRON :

2820

Voilà, et au début. Écoutez, ce que je peux vous dire c'est qu'à l'origine, cette cellule-là, et encore maintenant, c'est une cellule qui est dédiée pour confiner les résidus de l'usine de traitement. Et à la fin de sa vie utile, une autre cellule va la remplacer de façon à ce qu'elle puisse être restaurée.

2825 Alors, je vais essayer de voir d'où la confusion origine, à cause de la production des cartes,
mais je vous dirais que l'approche, la stratégie pour l'utilisation du parc, comme on l'a déjà
mentionné, c'est de fragmenter le parc en cellules, et lorsqu'une vie utile de la cellule est
complétée, elle est tout de suite revégétalisée et c'est la prochaine cellule qui prend la relève où,
2830 encore une fois, on l'utilise, comme on peut le voir, avec une certaine accumulation d'eau au
centre, qui va être repompée vers le bassin de sédimentation, vers l'usine de traitement, et
ensuite, vers le concentrateur ou vers d'autres usages. Donc, c'est le principe général.

Je m'excuse s'il y a une confusion avec certaines cartes qui portent à interprétation, mais
ce que je vous dis c'est le principe qui va être utilisé et c'est le principe qui va être, encore une
2835 fois, détaillé et revu au niveau de l'ingénierie de détail.

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous déposer une nouvelle figure en indiquant que cette nouvelle figure corrige
2840 celle-ci, avec une note explicative s'il vous plaît?

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, Monsieur le président, je vais demander à nos experts de vous présenter une
2845 correction. Ça peut prendre peut-être une ou deux semaines, mais nous allons la déposer.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

2850

Mme LOUISE GAGNON :

Est-ce que vous me permettez une question sur la hauteur du bassin de polissage de la
digue elle-même?

2855

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

2860

Mme LOUISE GAGNON :

Parce que le promoteur nous a indiqué qu'elle serait trois fois plus importante que prévu, je
crois que c'est dans la douzième série de questions. Il avait indiqué 27 mètres, mais là, si elle est
trois fois plus importante que prévu, est-ce que c'est trois fois plus haut que prévu ou trois fois
2865 plus profond ou trois fois plus large?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

2870 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2875 Monsieur le président, on parle de capacité du bassin et non pas de hauteur de la digue, du barrage, plutôt, cette fois-ci, parce qu'on parle du barrage pour le bassin de sédimentation, de façon à avoir une capacité excédentaire en cas de récurrence exceptionnelle ou de pluie exceptionnelle. Donc, sans avoir une hauteur supplémentaire, nous allons tout simplement peut-être rajouter quelques petites diguettes de confinement pour s'assurer qu'on a un espace plus grand de confinement.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous projeter une figure pour que nous puissions comprendre comme il faut? À moins que vous... non, il faut absolument présenter une figure.

2885 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2890 Oui. On va sortir la figure générale du parc. Alors, Monsieur le président, ce que j'ai indiqué un peu plus tôt, c'est qu'ici nous retrouvons le barrage qui va retenir notre bassin de sédimentation, ce qui est une actualisation présentement, pour avoir une capacité excédentaire du bassin. Nous avons observé que la topographie nous permet d'utiliser ce secteur ici, en cas de mesures d'urgence, pour recevoir un surplus d'eau. Donc, il s'agirait de mettre un petit ouvrage ici, une petite butte de retenue pour s'assurer que si on atteint cette élévation-là en eau, bien, qu'il n'y a pas d'eau qui puisse s'épandre vers l'usine de traitement. Donc, ça nous donne une capacité supplémentaire en cas de réaction lors d'événements spéciaux.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, il y a tellement d'informations qui sont contenues dans l'étude d'impact, mais je ne me souviens pas d'avoir lu cette information. Est-ce que vous me confirmez qu'elle existe déjà dans l'étude d'impact?

2900 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2905 Monsieur le président, elle n'est pas dans l'étude d'impact. Elle fait partie des compléments qui ont été déposés, et c'est une mesure qui...

LE PRÉSIDENT :

Qui ont été déposés à la commission?

2910

M. FRANÇOIS BIRON :

À la commission, récemment. Et ce soir, je vous ai déposé un profil justement de cette digue, que vous n'avez pas encore pris connaissance, mais nous avons déposé une coupe transversale qui démontre comment le barrage va être constitué, plutôt, je m'excuse du lapsus, comment le barrage va être constitué, et à partir des travaux que nous avons faits, nous avons réalisé que nous avons une capacité d'emmagasinage ici, dans le secteur supplémentaire, au bassin original de sédimentation.

2915

LE PRÉSIDENT :

Et dans la documentation que vous avez déposée, c'est assez clair?

2920

M. FRANÇOIS BIRON :

Ça mériterait quelques précisions supplémentaires que nous déposerons.

2925

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

2930

M. FRANÇOIS BIRON :

D'accord, merci.

2935

LE PRÉSIDENT :

Madame Goyer?

2940

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Est-ce que dans l'étude d'impact ou dans un des compléments on retrouve une description ou une coupe permettant de voir la conception, c'est-à-dire l'aménagement du bassin lui-même, sa profondeur, dans quel type de dépôt il va être construit?

2945

M. FRANÇOIS BIRON :

2950

Monsieur le président, non. Il n'y a pas de figure ou de présentation qui a été faite sur le bassin. C'est tout simplement la topographie naturelle qui va être utilisée à cette fin. Donc, à partir des courbes de niveau qui ont été incluses dans l'étude d'impact, on peut avoir une idée générale, mais c'est un document qui va être réalisé lors de l'étude d'ingénierie de détail.

2955

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2960

O.K. Dans les bilans hydriques, quelle que soit la version, on constate qu'il n'y a pas d'infiltration dans le sol, ce qui laissait supposer que ce bassin serait parfaitement imperméable. Est-ce que j'ai bien compris l'interprétation des bilans hydriques? Quand on regarde le bassin de polissage, accumulation, sédimentation, quel que soit le nom qu'on lui accorde, en fait, ce que j'ai vu, il n'y avait pas de flèche avec un nombre de mètres cubes par jour de débit, de percolation ou d'eau d'infiltration. Est-ce que ça veut dire qu'il est parfaitement imperméable? Simplement une précision.

2965

M. FRANÇOIS BIRON :

Il n'est pas totalement imperméable puisqu'il repose sur les argiles ou les sols naturels qui constituent le fond du bassin. Donc, il y a une certaine percolation, oui, effectivement.

2970

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2975

Est-ce que vous pourriez vérifier à ce moment-là le chiffre à mettre sous le bassin de polissage? Parce que ça m'a induite en erreur, puis ça m'a amenée à la question suivante : est-ce qu'il devait être aménagé avec un style d'étanchéité particulier? Donc, ça m'amène à une autre question. Est-ce que l'argile qui est là, c'est l'argile en place que vous allez utiliser pour aménager votre bassin?

2980

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, nous n'avons pas de remobilisation de fond de terrain. C'est le terrain naturel qui va servir de fond du bassin.

2985

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Donc, la caractérisation des sols sous ce bassin-là, sur l'ensemble de sa surface, vous permet de penser que vous pouvez faire le bassin au complet?

M. FRANÇOIS BIRON :

2990

Oui, effectivement. Puis nous allons vous présenter les taux de percolation associés à cet endroit.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2995

Non. Ça répond à ma question. C'est simplement m'assurer qu'il y a de la continuité dans ce cas-là et qu'elle ne soit pas une argile sensible aussi. Parce que la question a été portée à notre attention.

M. FRANÇOIS BIRON :

3000

Oui. C'est tout à fait exact, oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3005

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3010

Alors, merci, Madame Gagnon. Monsieur Laurent Fortier. Oui, Monsieur Duquette? Monsieur Fortier peut avancer également.

M. MICHEL DUQUETTE :

3015

Monsieur le président, j'ai trouvé dans le Règlement sur la sécurité des barrages qu'effectivement il existe trois niveaux de conséquences qui prescrivent finalement la récurrence des crues. Donc, selon le niveau de conséquence de sécurité, s'il est déterminé minimal ou faible dans l'analyse, c'est une récurrence d'un dans 100 ans; si c'est moyen ou important, c'est un dans 1 000 ans; et si c'est très important, c'est un dans 10 000 ans. Donc, c'est fonction de l'analyse et de la demande qui sera soumise par le promoteur auprès du CEHQ.

3020

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3025

M. MICHEL DUQUETTE :

Du Centre d'expertise hydrique du Québec.

3030

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Monsieur?

3035

M. LAURENT FORTIER :

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Mesdames les commissaires. Monsieur le président, est-ce que ça serait possible d'avoir en projection la carte qui représente la digue, la butte-écran.

3040

LE PRÉSIDENT :

Oui. De la butte-écran ou de la digue?

3045

M. LAURENT FORTIER :

La butte-écran, excusez.

3050

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. Monsieur Biron, est-ce que c'est possible de projeter la figure qui présente la butte-écran.

3055

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, bien sûr, Monsieur le président. Nous allons vous la présenter sous peu.

3060

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

3065

M. LAURENT FORTIER :

Est-ce qu'on pourrait demander à monsieur Biron de nous en préciser la longueur, largeur, hauteur, s'il vous plaît?

3070

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr. Monsieur Biron, s'il vous plaît?

M. FRANÇOIS BIRON :

3075 Alors, dans les grandes lignes, la butte-écran couvre pratiquement toute la dimension de la fosse qui est de 3.5 kilomètres et la hauteur, on parle d'une hauteur de 40 mètres en moyenne avec, je crois à un endroit, 45 mètres. Donc, elle suit la topographie naturelle des sols et elle va être surtout constituée du mort-terrain qui va être excavé pour avoir accès au socle rocheux.

LE PRÉSIDENT :

3080 Monsieur?

M. LAURENT FORTIER :

3085 La largeur?

LE PRÉSIDENT :

La largeur, Monsieur Biron?

3090 **M. FRANÇOIS BIRON :**

3095 Je n'ai pas les dimensions exactes en mémoire. Je crois que ça peut représenter, à la base, totale, à certains endroits lorsqu'on voit près de la courbe, on peut aller peut-être jusqu'à 80-100 mètres. Je vous le dis sous toute réserve, à vérifier, mais c'est de l'ordre de 80 ou 100 mètres. Mais écoutez, je vais vérifier. Je ne voudrais pas vous induire en erreur.

LE PRÉSIDENT :

3100 C'est ça. J'allais vous dire, quand vous aurez la valeur exacte, vous la préciserez s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS BIRON :

3105 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3110 Mais peut-être nous donner un ordre de grandeur pour que monsieur puisse poser sa question. Allez-y.

M. LAURENT FORTIER :

3115 Monsieur le président, étant donné l'importance d'une pareille butte qui n'a pas été
modélisée dans l'étude d'impact, est-ce qu'il serait en votre pouvoir de demander que lorsqu'on
va faire l'étude toxicologique, qu'elle soit incluse? Que les inconvénients, à savoir la
contamination de l'air – l'air, en réalisant la butte, il va y avoir de la construction, il va y avoir du
déboisement de matériel, du transport de matériel, il va y avoir de l'eau qui va ruisseler sur la
butte –, est-ce que ça serait possible que ça soit, pour cette fois-ci, au moins, comptabilisé puis
3120 inclus dans l'étude toxicologique?

LE PRÉSIDENT :

3125 Je peux vous répondre, bien sûr, si la commission jugeait que c'était nécessaire pour son
analyse du dossier, bien sûr elle peut l'exiger au promoteur.

M. LAURENT FORTIER :

3130 Parce que moi je fais un calcul vite, Monsieur le président. Je ne suis pas fort, fort en
cubage, mais 4 kilomètres de long.

LE PRÉSIDENT :

3135 3,5.

M. LAURENT FORTIER :

Nou,s on a lu 4 kilomètres, là.

LE PRÉSIDENT :

3140 Allez-y, 4 kilomètres.

M. LAURENT FORTIER :

3145 150 mètres de large, puis 40 mètres d'hauteur en moyenne. Si on met tout ça en étendue,
en surface, il y a de quoi ensevelir la ville de Sept-Îles dans toute une étendue d'au moins une
dizaine de pieds. C'est très, très, très important comme ouvrage. Moi, j'habite le secteur. Je
travaille dans un secteur minier, présentement, il se déplace beaucoup de matériel, je dois vous
3150 assurer que j'en ai plein le nez, du matin au soir.

LE PRÉSIDENT :

3155 D'accord. Monsieur Fortier, je vous ai répondu, mais je pense, au-delà de ma réponse, j'aimerais avoir l'avis de monsieur Duquette sur les travaux de modélisation qui ont été exigés de vous par le promoteur. Pourquoi la butte-écran n'a pas été prise en compte?

M. MICHEL DUQUETTE :

3160 J'inviterais monsieur Jean-François Brière à venir vous répondre, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3165 Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

3170 Bonsoir, Monsieur le président. C'est une très bonne question à plusieurs volets. Donc, je vais essayer de faire une réponse intelligible. Comme je vous disais, c'est une excellente question, même le ministère se l'est posée et, bon, on l'a adressée au promoteur dans un premier temps. En fait, la question ce n'est pas nécessairement concernant la butte-écran, mais c'est de savoir si ça vaut la peine, dans la modélisation, de prendre en compte la période de construction versus se concentrer sur des scénarios d'exploitation, donc l'année 10 et l'année 6 qui ont été modélisées.

3180 Donc, la réponse qu'on a eue du promoteur était essentiellement la même qu'ils nous ont donnée cet après-midi. C'est-à-dire qu'en période de construction le promoteur a une certaine latitude, qu'il peut moduler, arrêter des activités lorsque les activités peuvent générer des problèmes au niveau de la qualité de l'air, latitude qu'il n'a pas nécessairement lorsque l'exploitation est commencée. On sait que l'exploitation est 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en continu. Donc, c'est difficile de moduler les activités à ce moment-là.

3185 Par contre, en période de construction, si jamais il y a des conditions défavorables à la dispersion, par exemple, c'est facile d'arrêter un travail sur la butte-écran, recommencer le lendemain quand le vent souffle dans une autre direction. Donc, c'est une réponse qui nous a paru, dans un premier temps, raisonnable.

3190 L'autre élément aussi qu'il est important de mentionner, c'est qu'une modélisation, généralement, quand on se lance dans cet exercice-là, c'est pour des scénarios qui sont constants dans le temps. Donc, par exemple, on modélise une usine, on connaît très bien son procédé. Donc, les sources ne changent pas, ne varient pas en fonction du temps, les émissions sont relativement constantes. Donc, on monte le modèle, on roule ça pendant peut-être une

3195 période de cinq années – c'est le standard – et là, on est capable de connaître les concentrations
maximales qui vont résulter de la modélisation.

3200 Dans le cas de la construction de la butte-écran, c'est très difficile à modéliser parce que
les travaux s'échelonnent et varient dans le temps. Donc, au départ, on peut être à l'ouest de la
fosse, après ça on se déplace graduellement. Donc, si on essaie de faire un scénario de
modélisation qui dure, par exemple, deux, trois jours, on se concentre à l'ouest de la fosse, on ne
peut pas modéliser ça pendant une période de cinq années, parce qu'évidemment, on suppose
que cette activité-là va avoir lieu pendant 43 800 quelques heures, alors qu'en réalité, elle va se
produire pendant peut-être une semaine, deux semaines.

3205 Donc, c'est très difficile de modéliser ce genre de période là de construction, parce qu'elle
s'échelonne dans le temps, elle varie dans le temps. Disons, la modélisation ne va pas
nécessairement refléter la réalité. Ce n'est pas parce que la modélisation produit des maximums
très, très élevés qu'ils vont se produire dans la réalité, réellement, là. Parce qu'on comprend
que...

3210 **LE PRÉSIDENT :**

3215 Sachant que le scénario que vous avez demandé au promoteur c'est un scénario
conservateur, est-ce que la butte-écran peut entraîner une sous-estimation ou une surestimation
des concentrations modélisées?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

3220 C'est sûr que ça peut avoir un impact. En fait, c'est difficile à dire parce que les scénarios
qui ont été modélisés c'est l'année 6, l'année 10. Et en théorie, à l'année 6, la butte-écran est
déjà complétée. Donc, on ne peut pas vraiment dire qu'il va y avoir une sous-estimation des
concentrations.

3225 Là, où je voulais en venir, en fait, comme je vous disais c'est difficile à modéliser. Par
contre, ce n'est pas parce que ça n'a pas été modélisé que les normes ne sont pas applicables.
Le promoteur va devoir tout de même respecter les normes, il va avoir déjà mis en place son
programme de suivi. Donc, ce n'est pas parce qu'on n'a pas de résultat prédictif à l'heure actuelle
que ça pourrait nécessairement avoir des problèmes. Le promoteur, comme je le disais, a une
certaine latitude pour ajouter ses activités, et comme il y a un programme de suivi en continu, un
3230 programme de suivi qui va être en place, bien, il va être en mesure de prendre les actions
correctrices pour éviter qu'il y ait des dépassements.

Donc, c'est un peu pour ces raisons-là qu'on n'a pas, disons, été de l'avant avec une
modélisation en période de construction.

3235

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Monsieur, votre deuxième question?

3240

M. LAURENT FORTIER :

Oui, Monsieur. Ça serait plus un commentaire que j'aimerais exprimer, si vous le permettez?

3245

LE PRÉSIDENT :

Transformez-le en question quand même.

3250

M. LAURENT FORTIER :

O.K. Dans le milieu où est-ce que je travaille présentement, c'est un milieu minier, on est en train de construire un ouvrage. Le site a environ un kilomètre de long. Puis la question que je me pose c'est que d'entrée de jeu, il avait été convenu entre l'employeur, le propriétaire du projet et le groupe syndical que le site allait être arrosé deux fois par jour pour, justement, rabattre la poussière puis minimiser les impacts.

3255

Puis la question que je me pose, et je vous la pose aussi, pourquoi que dans trois semaines, on l'a arrosé juste une fois, alors qu'on devait arroser deux fois par jour à tous les jours qu'il faisait soleil? On s'entend que les journées de pluie, on n'a pas à arroser, mais les journées qui fait soleil, puis il a fait beaucoup soleil durant ces trois semaines-là.

3260

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, Monsieur Biron, comment s'assurer que les mesures d'atténuation vont être bel et bien appliquées?

3265

M. FRANÇOIS BIRON :

3270

Alors, Monsieur le président, tout d'abord, c'est un engagement. Je vous réfère à nos engagements concernant ne pas avoir de dépassement à la limite de propriété au niveau des émissions atmosphériques. On sait que le routage, c'est une source principale de poussière. Nous visons aussi un niveau d'excellence élevé au niveau de l'opération, donc nous allons être diligents. Nous allons affecter des équipes sur une base régulière avec deux camions dédiés à cette activité-là. C'est prévu dans notre plan d'opération. Donc, nous voulons refléter les résultats, les paramètres qui ont été mis dans la modélisation, justement, pour être conformes à notre certificat et éventuellement à tous les éléments requis et exigés par le ministère.

3275

3280 Donc, c'est une opération importante. Moi, j'y crois. Je l'ai réalisée dans d'autres opérations minières avec succès. Et les gens associent souvent une telle activité qui n'a pas de plus-value. Mais dans le fond, ce n'est pas le cas. Lorsqu'on exécute une tâche au niveau de l'arrosage des routes, à ce moment-là, les camions qui circulent sur les routes n'ont pas à aspirer les poussières également, au niveau des filtres à air. Donc, nous avons des meilleures combustions, une meilleure opération de nos équipements et aussi une meilleure sécurité pour nos employés qui ont à circuler sur les routes. Donc, une meilleure visibilité, une meilleure sécurité amènent moins de risque, moins de risque d'accident, et une performance accrue au point de vue de la réalisation de nos objectifs de production.

3285 Alors, c'est dans ce sens-là que la philosophie de Mine Arnaud va toujours opérer de façon à s'assurer que les standards que nous exigeons vont être respectés et que l'énergie et les ressources vont y être affectées.

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Biron. Voilà.

3295 **M. LAURENT FORTIER :**

3300 Monsieur le président, dans la même question, là, en période de gel, il peut faire très froid, puis ça n'empêche pas la poussière. Est-ce qu'on va arroser? Lorsque les camions vont descendre dans le trou de 280 pieds puis qu'ils vont avoir arrosé, est-ce que ça va provoquer des dérapages? On est en terrain montagneux. Voyez-vous? C'est une question d'application. Je ne comprends pas comment ils vont pouvoir le faire. Et j'aimerais s'il vous plaît que vous puissiez vous pencher là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3305 Nous allons nous pencher là-dessus et pendant que j'appelle la personne suivante, je vais quand même transmettre la question au promoteur pour qu'il réponde à votre troisième question. Et j'appelle dès maintenant monsieur Mario Dufour.

3310 Monsieur Biron, en période hivernale, comment vous allez assurer le maintien des poussières au niveau du sol?

M. FRANÇOIS BIRON :

3315 Alors, Monsieur le président, en hiver, c'est inutile d'arroser, parce qu'on crée beaucoup plus de problèmes de création de glace. Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on utilise une pierre concassée, une pierre, dans notre terme minier, on utilise un deux pouces net. Donc, deux

3320 pouces en millimètres c'est environ... en tout cas, deux pouces nets, une pierre concassée. 60 millimètres environ. Alors, à ce moment-là, c'est ce que nous épandons sur les routes de façon à avoir une couche abrasive, pour avoir une bonne adhérence des pneus. Et comme il n'y a pas de particules fines, c'est une pierre qui est tamisée, il n'y a pas d'autres particules plus fines associées à cet agrégat, donc c'est avec ça qu'on est capable de réduire et contrôler notre poussière.

3325 Il ne faut pas oublier aussi, Monsieur le président, qu'on va avoir deux stations d'échantillonnage en continu et aussi sur des mesures 24 heures qui vont nous permettre de s'ajuster, si jamais un événement nous amène à s'approcher d'un dépassement.

LE PRÉSIDENT :

3330 Merci, Monsieur Biron. Alors, Monsieur Dufour.

M. MARIO DUFOUR :

3335 Bonsoir, Monsieur le président, Madame les commissaires. Ma question est la suivante : je désire savoir quel secteur que vous avez visité du site minier au niveau de l'emprise de la fosse?

LE PRÉSIDENT :

3340 Monsieur Biron, pourriez-vous répondre à cette question? Quel secteur vous nous avait fait visiter, pas seulement à nous la commission, mais également...

M. MARIO DUFOUR :

3345 À l'ensemble des gens qui l'ont visité.

LE PRÉSIDENT :

Ce matin.

3350 **M. FRANÇOIS BIRON :**

3355 Alors, comme je n'étais pas présent ce matin, je vais laisser mon collègue, monsieur Hugo Latulippe, vous préciser l'endroit.

M. HUGO LATULIPPE :

3360

Bonjour, Monsieur le président ou bonsoir. En fait, nous sommes allés tout premièrement à l'usine de traitement d'eau de la Ville, et ensuite, pour le secteur minier lui-même, nous avons monté sur le chemin Allard qu'on peut voir sur la carte, en noir, et nous sommes allés du côté ouest de la fosse, complètement à l'extrémité.

3365

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous y aller avec un pointeur pour les personnes qui n'étaient pas présentes avec nous ce matin?

3370

M. HUGO LATULIPPE :

3375

Oui, excusez-moi. Alors, on est arrivé par la 138. Nous avons monté le chemin Allard. Ensuite, nous avons tourné à gauche sur le vieux chemin de Sept-Îles jusqu'à l'extrémité ouest de la potentielle future fosse, et ensuite nous sommes revenus et avons redescendu pour aller faire la visite du port de Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3380

M. MARIO DUFOUR :

3385

Ça confirme l'information que j'avais reçue. Donc, je vais déposer un document ici, qui est un relevé photographique du lieu de la mine, situé à l'opposé, un endroit que vous auriez dû voir, qui vous aurait permis de voir une vue en plongée sur la Baie de Sept-Îles et de voir l'ensemble de la baie ainsi que la ville de Sept-Îles. Donc, je vais vous le déposer. Vous allez pouvoir le consulter. Les photos ont été prises il y a un certain temps, car on voit encore l'usine UC avant son démantèlement. Et j'ai même ici localisé les endroits particuliers que vous avez vus, les Galeries Montagnaises, et cetera, ainsi que d'autres photos qui sont reliées à certains points qui ont été discutés cette semaine. Donc, je vous le dépose.

3390

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ceci vous amène donc à formuler la question ou c'est tout?

3395

M. MARIO DUFOUR :

Non, j'ai une autre question.

LE PRÉSIDENT :

3400

D'accord.

M. MARIO DUFOUR :

3405

Je voudrais revenir à la butte-écran qui a été présentée tantôt.

LE PRÉSIDENT :

3410

D'accord. Monsieur Biron, serait-il possible de projeter l'image?

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien sûr, Monsieur le président, dans quelques instants nous allons la voir.

3415

M. MARIO DUFOUR :

3420

Dans l'étude du paysage que j'ai consultée, que j'ai en main, il y a d'autres simulations de la butte-écran qui n'est pas celle-ci. Celle-ci, ce que je considère, c'est celle qui va être entamée à la 20^e année. Moi, j'aimerais voir celle de la 5^e année dans le même aspect que celle-ci, dans la même échelle, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

3425

Oui, Monsieur Biron, s'il vous plaît, pourriez-vous projeter celle de l'année 5?

M. FRANÇOIS BIRON :

3430

Je demanderais à notre expert en paysage, monsieur Michel Fontaine de la firme Genivar, de venir nous sélectionner la bonne prise de vue, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Allez-y.

3435

M. MICHEL FONTAINE :

Bonsoir. Alors, je crois que vous êtes parfaitement au courant que ce n'est pas exactement la même prise de vue que nous avons.

3440

M. MARIO DUFOUR :

C'est l'autre que je veux voir. C'est celle qu'on va, nous, recevoir visuellement dans l'état présent.

3445

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Est-ce que vous pouvez la projeter?

3450

M. MARIO DUFOUR :

C'est celle-ci.

3455

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

3460

M. MARIO DUFOUR :

Donc, ce que je voudrais comprendre, est-ce que ça veut dire que, comme question, il va y avoir un remodelage de la butte-écran pour recréer les paliers à la 20^e année?

3465

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

3470

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, Monsieur le président, la présente photo c'est une photo qui...

3475

LE PRÉSIDENT :

C'est une simulation, n'est-ce pas?

3480

M. FRANÇOIS BIRON :

Une simulation. Donc, les paramètres de construction avec les paliers sont venus, je dirais, peut-être un peu après, mais correspondent au même emplacement physiquement que ce qu'on voit sur la photo. Donc, c'est un détail additionnel qui a été rajouté par la suite pour être encore le plus fidèlement possible de la réalité. Donc, une butte-écran de cette hauteur ne peut pas avoir simplement une pente inclinée, elle va avoir trois paliers. Donc, deux endroits où il va y avoir...

LE PRÉSIDENT :

En fait, ce qu'on voit sur la figure, c'est vraiment un palier. Est-ce qu'il y a trois paliers ou un palier?

3485

M. FRANÇOIS BIRON :

Il va y avoir deux paliers, mais trois niveaux.

3490

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Goyer?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3495

Pourquoi cette simulation-là a-t-elle été faite dans cet état-là, en 5, puisque maintenant on en a une autre? Elle reflète avant végétalisation? Qu'est-ce qu'elle reflète?

M. MICHEL FONTAINE :

3500

Bien, elle reflète un peu l'état à l'an 5, parce que c'est le... quand même, il y aura, au cours de la construction, il y aura évidemment un ensemencement qui va se faire et des terrasses qui vont être créées aussi, mais à la 5^e année, les terrasses à cette distance ne seront pas encore visibles, parce qu'elles sont replantées d'arbres.

3505

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Donc, sur cette photo-là on voit l'an 5. Quelque part, les paliers sont déjà là, mais on ne les voit pas?

3510

M. MICHEL FONTAINE :

Oui, mais c'était quand même, comme c'est écrit, là – non, ce n'est pas écrit, mais c'était quand même des plans préliminaires à ce moment-là. C'était juste pour illustrer les volontés de la restauration. Ce ne sont pas des plans finaux. L'image que vous aviez avant, élément clé de la restauration, peut-être qu'on peut reculer de trois slides?

3515

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Bien, je vais reformuler ma question autrement, ça va être plus simple. L'an 1, il va y avoir un certain palier, l'an 2 un certain palier, l'an 3 un certain palier?

3520

M. MICHEL FONTAINE :

3525 Non. Non, non, non. On monte la butte et il y a des terrasses qui sont créées de 6 mètres de largeur à tous les 15 mètres de hauteur.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3530 Et ça prend combien de temps pour atteindre 15 mètres?

M. MICHEL FONTAINE :

3535 Bien, étant donné que la butte-écran va être construite au complet dans les cinq premières années, ça devrait être un an et demi, quelque chose comme ça.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3540 Et la végétalisation progressive, est-ce qu'elle commence... mettons, au premier 15 mètres, on commence à revégétaliser?

M. MICHEL FONTAINE :

Oui.

3545 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Après ça, on continue d'accumuler, il n'y a pas de végétation?

M. MICHEL FONTAINE :

3550 Oui. Bien, les pentes et les talus, comme on voit ici, sont réensemencés au fur et à mesure qu'on monte.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3555 Donc, ça prend au moins 1,5 an avant de commencer à faire une végétalisation?

M. MICHEL FONTAINE :

3560 Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3565

O.K. Puis après ça, c'est la suite. J'essayais de comprendre le mécanisme.

M. MICHEL FONTAINE :

3570

Oui, oui, absolument.

M. MARIO DUFOUR :

3575

Est-ce que je pourrais demander qu'on me présente maintenant la 10^e année? Parce qu'elle est toujours pareille.

LE PRÉSIDENT :

3580

Si vous voulez nous faire une démonstration, ce n'est pas le temps. Si ça vous permet de poser une question, ça ne me dérange pas de demander qu'on nous projette la figure que vous demandez. Si c'est uniquement pour nous faire une démonstration, ce n'est pas nécessaire.

M. MARIO DUFOUR :

3585

Non. On nous parle de paliers. Donc, pour les paliers, de ce qu'on m'avait expliqué lors des séances d'information sur le paysage, qu'on allait créer des paliers de 15 mètres à chaque palier avec des pentes de 35 degrés, avec un plateau de 10 mètres, ensuite un autre palier de 35 degrés. C'est ce que je vois sur la dernière. Mais sur les premières, c'est un amoncellement, et sur la 10^e année aussi. Donc, ce que j'en conclus c'est que les paliers vont être créés à la 20^e année.

3590

LE PRÉSIDENT :

Je ne connais pas votre nom, Monsieur?

3595

M. MICHEL FONTAINE :

3600

Je peux répondre, oui. Les images de restauration progressive qui ont été produites, ce sont des images d'illustration de concept. Ce ne sont pas des images finales de plan de restauration final, qui devrait venir plus tard au cours des prochains mois. C'est vraiment la raison pour laquelle il y a une certaine différence entre cette image qui est finale et les progressives qu'on a montrées. On peut montrer la suivante.

LE PRÉSIDENT :

3605

Et vous réalisez les conséquences d'avoir fait des simulations, finalement, qui ne représentent pas finalement ce qui va arriver?

M. MARIO DUFOUR :

3610

On nous induit en erreur, Monsieur. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Je pense qu'on a conclu et compris.

LE PRÉSIDENT :

3615

Merci, Monsieur Dufour.

M. MARIO DUFOUR :

3620

Je vais déposer ça en arrière.

LE PRÉSIDENT :

3625

Oui, je vous en prie.

M. MARIO DUFOUR :

3630

Merci beaucoup. Merci d'être venu et bon retour chez vous. Au plaisir que vous alliez au Vieux-Quai.

LE PRÉSIDENT :

3635

Monsieur Mathieu Goupil, s'il vous plaît.

M. MATHIEU GOUPIL :

3640

Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Mesdames les commissaires. C'est un peu stressant, là. Moi, j'ai une question qui regarde vraiment le BAPE. Je me demande comment, comme citoyen, on peut avoir confiance en votre organisme, mais je parle surtout des experts. Parce que moi, dans un sens, je vois les promoteurs puis dans un sens je vois les actionnaires. Parce que le gouvernement est majoritaire dans ce projet, puis on a le promoteur.

Moi, comme citoyen, pourquoi le BAPE, quand le gouvernement est majoritaire dans un projet ou même actionnaire dans un projet, pourquoi le BAPE ne se tourne pas vers des experts

3645 indépendants? Parce que quand j'entends des réponses des experts du ministère de
l'Environnement ou peu importe l'autre ministère, j'entends toujours : « Ce que Mine Arnaud nous
a donné me satisfait. » Mais moi, j'achète une maison, là, le propriétaire me dit quelque chose,
mais j'aimerais ça avoir l'avis d'un inspecteur ou peu importe. Moi, je vois ça comme ça. Peu
importe la vision que vous avez.

3650

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, il n'y a rien qui empêche la commission, si elle juge qu'elle n'est pas satisfaite des
réponses qui lui ont été données, de faire des consultations autres auprès, que ça soit de
3655 chercheurs universitaires ou d'autres firmes, à la rigueur, avec d'autres experts. Il n'y a rien qui
l'en empêche, absolument rien.

Pour la partie des audiences publiques, c'est normal que nous invitions des personnes-
ressources des ministères. Maintenant, leur indépendance par rapport au gouvernement, vous
3660 pouvez en fait poser la même question à la commission. Est-ce que la commission est
indépendante par rapport au gouvernement puisque c'est une institution ultimement qui émane
du gouvernement? Je peux vous dire une chose, c'est que bien sûr que nous, comme
commission, nous avons, comme je l'ai expliqué dans le discours d'ouverture, nous devons
respecter un Code de déontologie. Nous avons été, je vous dirais, mis à nu par la conseillère en
3665 éthique du Bureau d'audiences publiques pour être sûrs, convaincus que nous n'avons aucun
conflit d'intérêts avec le promoteur. Donc, il y a eu toute une démarche pour assurer l'impartialité,
la neutralité, l'indépendance.

Puis je peux vous dire une chose aussi. Moi, je suis convaincu, et vous pouvez lire en
3670 arrière de la salle, vous avez nos C.V., je suis convaincu de la probité intellectuelle de mes
collègues et de la mienne, et je suis convaincu de la compétence de la commission. Si la
commission a besoin d'éclairage autre, elle a tout à fait le loisir, la possibilité de l'avoir.

M. MATHIEU GOUPIL :

3675

N'inquiétez-vous, je ne mettais pas votre organisation en...

LE PRÉSIDENT :

3680

Non, non, mais je réponds de façon la plus claire possible.

M. MATHIEU GOUPIL :

Je parlais plus des experts. Puis j'ai une deuxième question. Pour ce qui est de Mine
3685 Arnaud, c'est quoi dans leur... bien, je vais lire mon petit papier.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, allez-y.

3690 **M. MATHIEU GOUPIL :**

3695 En direct, les idées partent. Comment Mine Arnaud va s'impliquer au milieu social? Parce que c'est beau, ça va donner des emplois, mais pour les gens retraités, les gens qui ne toucheront pas à la mine et tous les autres gens qui n'auront pas affaire à cette mine, c'est quoi qu'on va avoir de ça? C'est quoi qu'on peut bénéficier de cette mine-là?

LE PRÉSIDENT :

3700 Monsieur Biron, quelle est la contribution de Mine Arnaud à la communauté de Sept-Îles?

M. FRANÇOIS BIRON :

3705 Alors, Monsieur le président, dans un premier temps, la contribution au niveau des taxes va permettre justement à la communauté d'avoir des bénéfices supplémentaires et de faire profiter la communauté de ces nouvelles taxes qui vont être utilisées par le Conseil, justement pour donner des services ou maintenir des services additionnels qui auraient été plus difficiles à maintenir sans la venue de Mine Arnaud. Donc ça, c'est un premier niveau.

3710 Dans un deuxième temps, aussi, je vous ai parlé de dons corporatifs. Un programme de donation va être mis en place, justement, pour aider les organismes, surtout les organismes que nous définirons, mais des organismes qui sont reliés à la municipalité de Sept-Îles et à la région de la Côte-Nord, pour les aider.

LE PRÉSIDENT :

3715 Alors, voilà.

M. MATHIEU GOUPIL :

3720 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3725 Merci à vous, Monsieur. Monsieur Charles Séguin.

M. CHARLES SÉGUIN :

3730 Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Le destin de la ville de Sept-Îles est étroitement lié au marché des métaux industriels, tels que le fer et l'aluminium. J'aimerais savoir, est-ce que le cours de l'apatite s'apparente ou diverge du cours des métaux industriels? Le but de la question est de comprendre comment, bien si et comment Mine Arnaud atténuerait l'impact d'une chute du prix du fer ou de l'aluminium sur la communauté de Sept-Îles.

3735 **LE PRÉSIDENT :**

Et comment Mine Arnaud réagirait?

M. CHARLES SÉGUIN :

3740 Exactement. Parce qu'en ce moment, la santé économique de la ville varie en fonction du cours du fer et de l'aluminium.

LE PRÉSIDENT :

3745 D'accord.

M. CHARLES SÉGUIN :

3750 Mine Arnaud pourrait potentiellement offrir une piste de diversification économique si les cours de l'apatite ne suivent pas directement les cours du fer et de l'aluminium.

LE PRÉSIDENT :

3755 À moins que tous les prix du marché augmentent.

M. CHARLES SÉGUIN :

3760 Oui. Si tout augmente, bien tant mieux pour la communauté.

LE PRÉSIDENT :

3765 Donc, ce que vous soulevez comme possibilité, si le prix du marché du fer et de l'aluminium baissait, est-ce que le cours de l'apatite baisserait?

M. CHARLES SÉGUIN :

3770 Exactement. Et est-ce que ces marchés-là sont liés ou séparés, de sorte vraiment à ce qu'on puisse qualifier ça de diversification?

LE PRÉSIDENT :

3775 Bon, Monsieur Biron, je ne sais pas si vous avez pu analyser les tendances au cours des dernières années? Est-ce que le prix du marché de l'apatite suit celui du fer et de l'aluminium ou réagit différemment?

M. FRANÇOIS BIRON :

3780 Alors, Monsieur le président, les cycles des métaux et versus celui de l'apatite sont des cycles qui sont différents – puis je m'explique – parce que la demande qui justifie la production ou la consommation de l'apatite est basée sur la fertilisation des sols, la culture des céréales et, en bout de ligne, l'alimentation pour nourrir l'ensemble de la planète.

3785 Donc, comme la population croît par année au niveau de certains pays, entre autres émergents comme la Chine et l'Inde – au niveau de la Chine, on parle de 27 millions de nouveaux habitants par année. Donc, c'est approximativement l'équivalent d'un Canada par année qu'il faut nourrir. Donc, la demande pour l'apatite, et surtout la demande pour l'apatite également de bonne qualité, parce qu'actuellement il y a des apatites où des mines ferment à cause de certains contaminants contenus dans les roches phosphatées, surtout au niveau de la Floride, entre autres, et certains producteurs marocains.

3790 Donc, il faut remplacer par une apatite de bonne qualité l'épuisement ou la fermeture de ces mines. Donc, la demande que l'on projette dans le futur ou qui est projetée par les experts nous indique une croissance quand même intéressante et qui est différente des cycles qu'on voit au niveau de l'aluminium, auquel vous avez fait mention, et aussi le cycle du fer qui lui est plutôt sur un horizon de 6, 7 ou 8 ans, ensuite une baisse, une reprise, en fonction de consommations industrielles ou consommations de biens domestiques.

3800

LE PRÉSIDENT :

3805 Plus précisément, les fluctuations au cours des 10 dernières années montrent, confirment ce que vous venez de nous indiquer?

3805

M. FRANÇOIS BIRON :

3810

Effectivement. Et comme on l'a expliqué un petit peu plus tôt cet après-midi, au niveau du prix, Monsieur le président, il y a eu une flambée des prix au cours des années 2008-2009. Le prix est parti autour de 50 à 75 \$, il est monté à 400 \$, tout près de 400 \$, dû à certains facteurs, entre autres...

3815

LE PRÉSIDENT :

On parle de la tonne?

3820

M. FRANÇOIS BIRON :

La tonne, oui, toujours. Excusez-moi, la tonne d'apatite. Donc, certains facteurs ont fait monter les prix, dont la hausse du pétrole, à ce moment-là, parce que plusieurs producteurs utilisaient le pétrole comme source d'énergie pour produire l'apatite. Et, par la suite, il y a eu une chute du pétrole et le prix s'est replié jusqu'à un niveau de 90 \$ la tonne pour revenir à un prix qu'on connaît aujourd'hui de 157 \$, 160 \$ la tonne.

3825

Donc, à part cette fluctuation importante des années 2008-2009, il n'y a pas, au cours des 25 ou 30 dernières années, d'autres fluctuations importantes de ce niveau.

3830

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Biron.

3835

M. CHARLES SÉGUIN :

Merci. J'ai également une deuxième question. Je me demande, suite à la construction et pendant la période d'opération, Monsieur le président, est-ce que Mine Arnaud prévoit privilégier les entrepreneurs et les fournisseurs locaux permettant ainsi de maximiser les retombées économiques locales, puis aussi de développer une expertise pour les entreprises régionales?

3840

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

3845

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, oui, c'est dans les objectifs de Mine Arnaud d'incorporer, dès la période de construction, un contenu local et régional, dans la mesure où on peut trouver l'expertise requise

3850

et les qualifications requises à des prix compétitifs pour répondre à nos besoins, nos exigences de construction. Et, par la suite, continuer à travailler avec le milieu pour répondre à nos besoins en biens de consommation et aussi en services que nous recherchons pour soutenir nos opérations.

3855

Il faut comprendre que Mine Arnaud c'est un exploitant minier, ce n'est pas un spécialiste, par exemple, en soudure ou en réparations sophistiquées. Donc, on va faire appel à des sous-traitants qui sont souvent localisés en périphérie, comme ici à Sept-Îles, dans la région. Donc, nous allons faire appel à cette expertise qui est déjà disponible pour répondre à nos besoins.

3860

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Biron. Est-ce que ça répond à vos questions?

3865

M. CHARLES SÉGUIN :

Oui, ça répond bien. Je vous remercie.

3870

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci à vous.

3875

M. CHARLES SÉGUIN :

Bonne soirée.

3880

LE PRÉSIDENT :

Merci, pareillement. Monsieur Claude-Francis Huguet.

3885

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

Monsieur le président, Mesdames les conseillers, l'assemblée, bonsoir. J'ai deux questions, une qui fait suite à ce qui a été dit tout à l'heure avant la pause, concernant « tout est beau, tout est bien dans le meilleur des mondes. » Donc, la mine a fait ses opérations et on est en fermeture, et on nous a dit qu'il y avait une période de surveillance de six ans qui allait se faire, par exemple sur les digues et les barrages.

3890

Est-ce que six ans après, il ne pleut plus, il neige plus, il ne se passe rien dans la nature, est-ce que tout va rester comme ça parfaitement, même s'il y a un fonds qui est géré, soi-disant par le ministère? Moi, je pense que six ans ce n'est pas réaliste comme période de surveillance.

Parce que des tonnes d'agrégats comme ça, le lessivage qui va se faire, les métaux lourds vont continuer à se diluer. Il va y avoir un travail de... ce n'est pas neutre. On sera quand même à 28 et 6, 34 ans. Voyant la durée des barrages faits en moraine et autres, on voit ce que ça fait comme travail.

3895

Donc, la question est à l'effet que, comment peut-on garantir à nous, citoyens de la région, qu'on pourra aller se promener nos petits-enfants et autres – j'espère que je serai vieux en ce temps-là – pour aller pique-niquer là-bas puis qu'on n'aura pas rien à craindre parce que les digues, les barrages, tout va être là, et l'eau va être pompée, ça ne déversera pas nulle part? C'est inquiétant, sérieusement inquiétant.

3900

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette, qu'est-ce qui permet au ministère d'être rassuré par rapport à la durée du suivi? Qu'est-ce qui peut permettre au ministère de considérer que le suivi est complété?

3905

M. MICHEL DUQUETTE :

J'aimerais apporter un élément de réponse dans la question que j'ai entendue de l'intervenant, concernant la conception des digues. C'est, selon la directive 019, d'une durée minimale de 100 ans l'ouvrage qui va être autorisé. Pour ce qui est du suivi, j'inviterais peut-être monsieur Sylvain Boulianne ou Michel Renaud de la Direction régionale pour venir répondre à cette partie-là de la réponse.

3910

LE PRÉSIDENT :

Pour les fins de la sténotypie, votre nom s'il vous plaît?

3915

M. MICHEL RENAUD :

Michel Renaud de la Direction régionale.

3920

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3925

M. MICHEL RENAUD :

La directive 019 pour le suivi postrestauration prévoit des temps qui sont minimums. Dans le cas d'un résidu à faible risque, on parle de cinq ans. Maintenant, au bout de ces cinq ans-là, le ministère de l'Environnement va recommander au MRN l'abandon du suivi ou le maintien du suivi

3930

encore quelques années, tout dépendant de l'étude, des résultats de l'étude qu'on va faire du suivi. Si les paramètres qui sont visés au suivi, bon, on considère qu'il n'y a pas de risque, on va donner une recommandation pour que le suivi soit abandonné. Si on considère que certains paramètres sont encore élevés, on va demander tout simplement à l'exploitant de continuer.

3935

LE PRÉSIDENT :

Et ça peut aller jusqu'à combien d'années?

3940

M. MICHEL RENAUD :

Ça peut aller... comme je vous disais tantôt, nous n'avons pas encore fermé de mine avec le nouveau régime sur la Côte-Nord.

3945

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je parle du suivi, ça peut aller jusqu'à combien d'années. C'est illimité?

3950

M. MICHEL RENAUD :

C'est illimité.

LE PRÉSIDENT :

3955

Tant et aussi longtemps que ce n'est pas satisfaisant pour le ministère?

M. MICHEL RENAUD :

3960

Tant que ce n'est pas satisfaisant, tant qu'on va demander de continuer à faire un suivi.

LE PRÉSIDENT :

Et qui sera responsable de faire le suivi, mettons, après 15 ans de postfermeture?

3965

M. MICHEL RENAUD :

C'est la Direction régionale, Monsieur.

3970

LE PRÉSIDENT :

O.K. À partir de quel moment la Direction régionale...

M. MICHEL RENAUD :

3975

Excusez-moi. C'est la compagnie qui va faire le suivi, mais c'est la Direction régionale qui va analyser les résultats du suivi.

LE PRÉSIDENT :

3980

Donc, tant et aussi longtemps que le ministère va exiger que le suivi se poursuive, ça sera toujours à l'exploitant d'assurer ce suivi?

M. MICHEL RENAUD :

3985

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

3990

Et si les réserves ne sont pas suffisantes pour assurer le suivi? Si les réserves financières.

M. MICHEL RENAUD :

3995

O.K. Ça, c'est géré par l'article 232 de la *Loi sur les mines*.

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire?

M. MICHEL RENAUD :

4000

Si mon collègue du MRN...

LE PRÉSIDENT :

4005

Monsieur Fréchette?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

4010

En fait, comme je le disais tantôt, le montant associé à la garantie couvre les frais de restauration, à savoir jusqu'à quelle extension on peut couvrir les coûts de suivi, jusqu'à combien d'années après la restauration du site? Ça, je n'ai pas la réponse. Je peux aller la chercher sans problème. Mais pour répondre adéquatement à combien d'années après la restauration, le montant de la garantie couvre le suivi, mais ça, je vais m'informer.

LE PRÉSIDENT :

4015 Merci. Madame Goyer?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4020 La question s'adresse au promoteur. Vous avez déposé une estimation, probablement provisoire, des coûts de restauration anticipés pour l'an 23, le projet va se prolonger jusqu'à l'an 28, comment avez-vous estimé ça? Est-ce qu'il y a une actualisation par rapport aux coûts futurs et puis allez-vous la remettre à niveau compte tenu de la durée prolongée, le prolongement de la durée d'exploitation?

4025 Alors, il y a deux questions. Comment l'avez-vous estimé?

M. FRANÇOIS BIRON :

4030 Alors, Monsieur le président, oui, nous avons fait un premier estimé provisoire compte tenu des paramètres de restauration exigés. Donc, c'est les coûts qui ont apparu dès la production de l'étude d'impact. On parle ici de 25 M\$. Donc, c'est le coût estimé aujourd'hui pour fermer le site selon les règles de l'art pour respecter. Ce coût-là va être actualisé, il va être revu évidemment avec, d'une part, tous les travaux de l'ingénierie de détail, avec laquelle on va être capable de préciser davantage ce montant ou l'excéder, s'il doit être augmenté pour répondre aux critères de restauration.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4040 Est-ce qu'il va y avoir une analyse actuarielle pour faire la projection dans 28 ans?

M. FRANÇOIS BIRON :

4045 Je ne crois pas. Parce que ça ne fonctionne pas exactement de cette façon-là. Il faut revoir en fonction des... à tous les cinq ans, il faut représenter un nouveau plan de restauration. Donc, il faut l'actualiser et le chiffrer à nouveau. Et on va tenir compte aussi, lorsqu'on va réévaluer les travaux à faire à la fin, à la dernière année, l'année 28, on va tenir compte également des travaux de restauration progressive qui ont été faits en cours d'opération.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4050 À même le fonds de restauration déjà déposé?

4055

M. FRANÇOIS BIRON :

Non, non, on ne peut pas toucher à ce fonds-là, il est gelé, et il est en fidéicommiss chez le ministère des Ressources naturelles. Donc, le 25 M\$ ou le montant entendu ou établi, de départ, lui, il est gelé. Il est fixe pour les 28 années. Peut-être... excusez, là, je m'aventure un petit peu.

4060

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Mais là c'est 23. On est encore avec l'étude d'impact actuelle, là.

4065

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. Mais les modalités, en tout cas, le fonds de départ est fixé, est déposé. Il se peut que lorsqu'on présente notre plan de restauration, s'il est plus élevé, on doit compenser pour...

4070

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

O.K. Donc, à chaque fois que vous faites un nouveau plan de restauration, à ce moment-là s'ajoutent de nouveaux argents dans la mesure où votre évaluation va dans cette orientation-là?

4075

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, pour que les montants correspondent aux travaux à réaliser à l'année de fermeture. Donc, l'ensemble des travaux de restauration sont évalués aux cinq ans, et à ce moment-là sont ajustés pour refléter exactement qu'est-ce qui doit être considéré. Et si jamais il y a de nouveaux règlements ou de nouvelles législations en vigueur, bien, il faut s'adapter également à ces nouvelles législations.

4080

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4085

D'accord. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Monsieur Huguet?

4090

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4095

Est-ce que j'ai bien compris qu'on réévalue le montant des travaux ou l'ampleur des travaux à faire à tous les cinq ans, mais c'est pendant la période d'exploitation ou après la fin de l'exploitation? Parce que si la compagnie ferme, elle change de nom, elle disparaît du circuit, je

ne vois pas comment on peut faire, à tous les cinq ans, la réévaluation des travaux à faire et de l'entretien à faire.

LE PRÉSIDENT :

4100

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

4105

Alors, la réévaluation à tous les cinq ans débute dès la première année d'opération. Donc, à la cinquième année d'opération, il y a une réévaluation, à la dixième année, quinzième, jusqu'à la fermeture.

LE PRÉSIDENT :

4110

Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

4115

Si l'entreprise faisait faillite, est-ce que ce fonds-là, à ce moment-là la gestion de ce fonds-là?

M. FRANÇOIS BIRON :

4120

Les provisions déposées auprès du ministère des Ressources naturelles sont suffisantes pour s'occuper de la restauration au moment de la faillite de l'entreprise.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

4125

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4130

Deuxième question, Monsieur Huguet?

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4135

Oui, deuxième question. Elle touche aussi, sans ironie, là, nous sommes dans le meilleur des mondes, tout est fermé, il fait beau et on s'en va se promener sur le site avec la famille. Il y a un grand trou béant qui représente plusieurs piscines olympiques – je ne fais pas d'ironie, c'est la réalité –, mais je n'ai pas vu ou je n'ai pas très bien compris quel va être, d'année en année, le

4140 niveau de l'eau qui va s'accumuler dans la fosse et, surtout, en regard de ce qu'on a fourni comme indication à la question complémentaire sur les volumes de concentration à l'embouchure du ruisseau Clet, on s'aperçoit que dans l'eau, il circule beaucoup de choses et entre autres des métaux lourds qui sont extrêmement toxiques.

4145 Alors, quelle va être la percolation de tous ces métaux lourds dans l'eau? Est-ce que la modélisation a été faite d'année en année, au bout de 5 ans, 10 ans, 15 ans, à quel niveau? Combien de temps cela va prendre en dizaine d'années, centaine d'années pour que l'eau se stabilise, soit potable, pas potable, qu'on ne soit pas obligé de mettre des clôtures tout autour en disant aux gens : « Attention, danger. Ne pas s'approcher. » C'est sûr qu'il ne faut pas tomber, mais surtout ne pas se baigner dedans.

4150 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron, l'envoiment de la fosse prendrait combien de temps? C'est la première question.

4155 **M. FRANÇOIS BIRON :**

O.K. Alors, selon l'étude hydrogéologique, on parle d'une période de 20 ans.

LE PRÉSIDENT :

4160 Comment vous vous assurez de la qualité de l'eau dans la fosse?

M. FRANÇOIS BIRON :

4165 La qualité de l'eau se fait par un suivi régulier avec des prélèvements, pour s'assurer de la qualité de l'eau présente qui s'accumule dans la fosse. Et lorsqu'elle va avoir atteint son niveau ultime, il va y avoir une évacuation et il faut aussi s'assurer que l'eau qui va s'écouler de la fosse va être de qualité à être rejetée dans l'environnement, sinon l'usine de traitement doit être maintenue en opération pour traiter l'eau.

4170 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Goyer?

4175 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Une simple sous-question. Je voudrais simplement être sûre d'avoir bien compris votre remplissage de la fosse. Est-ce qu'il y aura de l'eau des différents parcs à résidus ou des fossés

4180 ou d'autres petits bassins de sédimentation qui sera pompée vers la fosse avec traitement ou
sans traitement, comment ça fonctionne? Toutes les eaux du site à la fermeture, où vont-elles
être acheminées?

M. FRANÇOIS BIRON :

4185 Alors, à la fermeture, lorsque toutes les activités minières sont arrêtées, incluant les
opérations de traitement. Alors, c'est un assèchement qu'on vise au niveau du parc à résidus.
Donc, les bassins collecteurs ne seront pas remplis tout de suite. Il faut, comme je l'ai indiqué
plus tôt, atteindre une période de stabilité. Donc, s'assurer que l'eau, encore une fois qui va
s'écouler des cellules, va rencontrer les critères de qualité. Mais pendant que la période de suivi
4190 se fait, l'eau va être pompée effectivement vers le bassin de sédimentation. L'usine de traitement
va toujours exister, toujours être en fonction, va être traitée. Et cette eau-là, selon les paramètres
du ministère de l'Environnement, peut servir à envoyer la fosse ou elle doit être rejetée
directement, encore une fois, dans l'effluent.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4195 Donc, elles pourraient aller vers la fosse si elles remplissaient les critères de qualité de la
sortie d'une usine de traitement. C'est ce que vous voulez dire?

M. FRANÇOIS BIRON :

4200 Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4205 Elles sont traitées jusqu'à tant qu'elles remplissent ce critère?

M. FRANÇOIS BIRON :

4210 Exactement.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Puis ensuite, elles peuvent aller à la fosse ou non?

4215 **M. FRANÇOIS BIRON :**

La décision revient au ministère.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4220

La modélisation dont vous parliez tantôt, est-ce que c'était une modélisation avec la dérivation d'eau des différents bassins de polissage vers la fosse, ou c'est de l'ennoiement naturel, le 20 ans dont vous nous parlez?

M. FRANÇOIS BIRON :

4225

Le 20 ans, c'est l'ennoiement naturel.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4230

Donc, ça pourrait aller plus vite s'il y avait des détournements d'eau du bassin de polissage via la station de traitement?

M. FRANÇOIS BIRON :

4235

Effectivement. Ça pourrait accélérer la période d'ennoiement.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4240

Advenant que l'assèchement que vous visez ne se réalise pas au rythme que vous l'avez prévu, ça veut dire que l'usine de traitement pourrait rester en opération beaucoup plus longtemps que 3, 5, 15 ans?

M. FRANÇOIS BIRON :

4245

Oui, effectivement. Jusqu'à tant que la qualité de l'eau soit conforme aux exigences du ministère.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4250

À ce moment-là, je me retournerais au niveau du ministère. C'est exactement ce que vous pensez, c'est que le 5 à 10 ans prévu, vous tenez compte de ces effluents-là?

LE PRÉSIDENT :

4255

Monsieur Duquette, est-ce que votre collègue peut répéter sa réponse?

4260

M. MICHEL RENAUD :

Excusez-moi, mon micro ne marchait pas. J'ai dit tout simplement, oui, absolument, le suivi va être maintenu jusqu'à tant que la qualité de l'eau respecte les exigences du ministère de l'Environnement.

4265

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Huguet?

4270

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4275

C'est parce qu'au niveau de tous ces métaux lourds, et ça, c'est le problème de toutes les mines dans le monde, ce n'est pas nouveau, je n'invente rien, quelle que soit la mine en service on a à gérer des dissolutions de métaux lourds. Et là, le problème, il est majeur puisque nous sommes dans une zone qui est habitée, dans un endroit qui va être énorme au niveau de la superficie, et qui va peut-être durer dans le temps, on ne sait pas. Je n'ai pas une modélisation pour me dire que compte tenu de l'ensemble du périmètre et de la surface du bassin, c'est quand même grand, c'est peut-être aussi grand que SM3 quand on regarde la roche. La dissolution des métaux lourds, elle se fait, elle va continuer à se faire, elle ne s'arrêtera pas. Vous avez beau mettre l'usine en route pour soi-disant amener l'eau à la qualité, mais pendant ce temps-là, dans la roche, ça continue. Le travaille, il ne s'arrête pas là.

4280

4285

Donc, ça va prendre combien de temps? Ce n'est pas exponentiel, mais ça va prendre un certain temps. C'est 40, 50, 100 ans avant qu'on neutralise le système ou est-ce qu'on met un système chimique, quelque chose, ou on assèche le trou? C'est la question que je veux savoir. Parce que les métaux lourds, c'est le fond du problème pour la santé humaine.

LE PRÉSIDENT :

4290

Je vais refiler la question au promoteur, mais j'estime qu'il y a eu une réponse, mais je vais quand même refiler de nouveau la question au promoteur.

4295

Est-ce que le suivi durera, que ce soit pour les métaux lourds ou pour les autres substances chimiques, durera tant et aussi longtemps que l'eau ne respecte pas les objectifs de rejets environnementaux fixés par le ministère de l'Environnement?

M. FRANÇOIS BIRON :

4300

Alors, c'est ce qui est prévu dans la loi actuelle, Monsieur le président. Avant de rétrocéder au ministère, le site, il faut s'assurer d'une stabilité pour rencontrer les paramètres du ministère

de l'Environnement. Donc, l'usine de traitement d'eau va opérer tant et aussi longtemps que cette stabilité-là ne sera pas atteinte, d'une part, et par la suite démontrée, après une certaine période de temps. Donc, oui, effectivement l'usine de traitement va toujours rester en fonction.

4305

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Merci.

4310

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

Merci. Bonne soirée à tous.

4315

LE PRÉSIDENT :

Comme je vous l'ai indiqué en début de soirée, la commission continuera ses travaux demain matin à 9 h 30 au musée. Je n'ai pas l'adresse, mais je l'ai donnée tout à l'heure. Vous pouvez demander à monsieur Nolet l'adresse si vous désirez. S'il y a des personnes qui décidaient de ne pas venir demain, je vous rappelle que la commission serait heureuse de recevoir toutes les questions tout au cours de son mandat. Vous pouvez envoyer des questions à la commission, des questions par écrit. La commission va les examiner. Si elle décide de donner suite, elle les fera siennes, et les acheminera soit aux personnes-ressources ou au promoteur. Pour les autres, je vous invite à venir demain pour suivre l'analyse avec nous.

4320

Merci pour votre participation ce soir et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

4325

AJOURNEMENT

* * * * *

4330

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4335

ET J'AI SIGNÉ :

4340

Yolande Teasdale, s.o.